



Commissariat
aux langues
officielles

Office of the
Commissioner of
Official Languages

DEUX LANGUES, TOUT UN MONDE DE POSSIBILITÉS

L'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes

2 LANGUES OFFICIELLES
OFFICIAL LANGUAGES

1 espace commun
common space



www.languesofficielles.gc.ca

Le commissaire aux langues officielles aimerait souligner l'important travail de Mark Goldenberg, consultant principal de l'étude, sans qui une étude et un rapport aussi approfondis n'auraient été possibles. Le commissaire souhaite aussi remercier les membres du Comité consultatif de l'étude pour leurs perspectives, leurs conseils et leurs avis, ainsi que les participants aux groupes de discussion et aux interviews.

Pour communiquer avec le Commissariat aux langues officielles
ou pour obtenir un exemplaire en média substitut,
composez sans frais le 1-877-996-6368.
www.languesofficielles.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2009
No de cat. : SF31-100/2009F-PDF
ISBN : 978-1-100-92839-5

RÉSUMÉ

La connaissance de nos deux langues officielles est importante pour les jeunes Canadiens qui préparent leur avenir.

La mondialisation et l'économie fondée sur le savoir privilégient des nouvelles compétences, y compris les compétences linguistiques et l'ouverture à d'autres cultures. La capacité de parler les deux langues officielles du Canada, et même d'autres langues, a de plus en plus de valeur pour ce qui est des possibilités d'emploi et de carrière ainsi que du développement et de l'enrichissement personnels.

L'apprentissage de la seconde langue officielle est également essentiel pour la citoyenneté et l'identité canadiennes, et pour favoriser une meilleure compréhension entre les Canadiens. Par ailleurs, dans le contexte du renouvellement de la fonction publique, le gouvernement du Canada doit avoir accès à un bassin plus considérable de candidats bilingues afin de veiller à ce que la fonction publique reflète la diversité linguistique et régionale du Canada.

Le Canada doit fournir un véritable continuum de possibilités d'apprentissage en langue seconde à tous les Canadiens et les Canadiennes, de l'école primaire au marché du travail. Il s'agit là d'un élément intégral de la préparation de nos jeunes pour qu'ils deviennent, dans l'avenir, des citoyens productifs de leur propre pays et des citoyens du monde.

Bien que nous ayons une connaissance approfondie de l'apprentissage en langue seconde aux niveaux primaire et secondaire au Canada, nous en savons moins en ce qui concerne l'apprentissage en langue seconde au niveau universitaire : l'étendue des actuelles possibilités d'apprentissage en langue seconde, les principaux enjeux et les défis, sans oublier ce qui est efficace.

Ces considérations ont incité le Commissariat aux langues officielles à entreprendre une étude d'envergure sur l'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes. L'étude comportait un sondage approfondi mené auprès des établissements; des groupes de discussion avec des étudiants, des professeurs et des administrateurs; des interviews avec des cadres supérieurs d'universités, des spécialistes de l'apprentissage linguistique, des représentants des gouvernements ainsi que du secteur privé, de l'éducation et d'autres organismes. Un comité consultatif a également été mis sur pied dans le cadre de l'étude et regroupait des représentants d'universités, de gouvernements et d'autres organisations intéressées.

L'étude a permis de déterminer que, même si bon nombre d'universités au Canada offrent une gamme de programmes et de cours d'apprentissage en langue seconde, il y a de sérieuses lacunes et des besoins non comblés.

Notamment, les possibilités d'étudier en langue seconde de façon intensive sont limitées – par exemple, s'inscrire à des programmes d'immersion, suivre des cours dans son domaine dans sa langue seconde ou suivre des cours de langue seconde adaptés à diverses disciplines universitaires.

En outre, l'étude a révélé que la collaboration entre les établissements de langue française et de langue anglaise au Canada, visant à promouvoir l'apprentissage en langue seconde, y compris les possibilités d'échanges entre les établissements, est faible. Elle a également montré que les politiques et les exigences en langue seconde sont généralement minimales ou inexistantes à l'université.

Selon l'étude, les étudiants jugent que l'apprentissage en langue seconde est important pour eux, et ce, pour diverses raisons – pour la carrière et l'emploi, certainement, mais également pour le perfectionnement personnel – et ils cherchent des possibilités intensives et plus diversifiées pour perfectionner leurs compétences en langue seconde.

Parmi les principales constatations portant sur ce qui fonctionne et ce qui est efficace en matière d'apprentissage en langue seconde, mentionnons ce qui suit :

- L'apprentissage fondé sur le *contenu* peut être très efficace et donner de bons résultats.
- Les possibilités d'utiliser et de pratiquer la langue seconde à l'extérieur de la salle de classe et d'interagir avec des personnes de l'autre groupe linguistique sont indispensables.
- Il importe de compter sur de bons professeurs, des classes plus petites et des appuis à l'apprentissage comme des tuteurs et de l'aide en grammaire et en rédaction.
- Les principaux facteurs de réussite permettant de structurer des programmes en langue seconde efficaces comprennent les enjeux liés aux finances et au financement; le leadership et l'engagement des plus hauts niveaux de l'administration universitaire; ainsi que la planification, l'organisation et la coordination.

Les résultats de l'étude ciblent diverses orientations générales et des domaines auxquels il faut porter attention.

Premièrement, les universités doivent améliorer les possibilités d'apprentissage intensif en langue seconde.

Deuxièmement, les établissements de langue officielle minoritaire – les établissements de langue française dans les autres provinces et les établissements de langue anglaise au Québec – présentent un grand potentiel pour offrir aux jeunes Canadiens de telles possibilités, et ce potentiel doit être mieux exploité.

Troisièmement, les partenariats et la collaboration entre les établissements, et le recours à la technologie, permettent d'envisager de faire davantage, et ce, de façon plus efficace.

Quatrièmement, on devrait donner la priorité à l'augmentation des échanges et des possibilités concrètes pour permettre aux étudiants d'utiliser leur langue seconde et d'interagir avec des personnes qui parlent cette langue.

Cinquièmement, dans les universités, des politiques et des exigences plus rigoureuses en matière de langue seconde devraient faire partie d'une stratégie globale visant à améliorer l'apprentissage en langue seconde au niveau universitaire au Canada.

Et finalement, davantage d'activités d'information, de promotion et de marketing sont nécessaires pour mieux faire connaître aux étudiants les avantages de l'apprentissage en langue seconde et les possibilités dont ils disposent.

Un certain nombre de modèles ou d'approches générales ont été ciblés durant l'étude du Commissariat, notamment l'étude dans un établissement qui offre un enseignement dans la langue seconde de l'étudiant et de l'immersion dans le milieu de la langue seconde; l'étude dans un établissement bilingue; le recours à des partenariats avec des établissements qui offrent de l'enseignement dans l'autre langue pour améliorer les possibilités d'apprentissage en langue seconde; l'adaptation des cours de langue seconde aux disciplines universitaires en ayant recours au contenu et au vocabulaire d'une matière scolaire pour enseigner la langue seconde.

Le commissaire aux langues officielles formule certaines recommandations – aux établissements, aux gouvernements et autres parties intéressées – pour améliorer les possibilités d'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes.

Il faut espérer que les résultats de la présente étude encourageront les gouvernements, les établissements et toutes les parties intéressées à collaborer afin d'améliorer l'apprentissage en langue seconde au niveau universitaire au Canada et de mieux aider les jeunes Canadiens à se préparer pour l'avenir.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. MÉTHODOLOGIE	3
2.1 Le Comité consultatif	3
2.2 Le sondage auprès des établissements	3
2.3 Les groupes de discussion et les interviews avec des intervenants clés	3
2.4 La structure du rapport	4
3. OÙ EN EST LE CANADA?	5
3.1 L'accès aux possibilités d'apprentissage régulier de la langue seconde dans les universités est généralement bon	5
3.2 L'accès à des possibilités d'apprentissage intensif en langue seconde est limité	6
3.2.1 Les étudiants qui souhaitent étudier dans leur langue seconde à l'université font face à des défis particuliers ou ont des possibilités limitées de le faire	6
3.2.2 L'accès aux programmes d'immersion au niveau universitaire est très limité	8
3.2.3 L'offre de cours de langue seconde liés à des champs particuliers d'études est limitée	9
3.2.4 Peu d'établissements offrent des possibilités d'échanges au Canada	9
3.2.5 Les politiques et les exigences en langue seconde sont faibles ou inexistantes	10
4. Y A-T-IL UNE DEMANDE... ET UN BESOIN RÉEL?	11
4.1 Pourquoi, selon les étudiants, les possibilités d'apprentissage en langue seconde au niveau universitaire sont-elles importantes?	11
4.2 Les étudiants ont des besoins variés qui ne sont pas comblés en matière d'apprentissage en langue seconde	11
4.3 Il y a une demande à la fois réelle et potentielle pour davantage de possibilités d'apprentissage en langue seconde.	12
4.4 Des arguments économiques et sociétaux pour en faire plus.	14
5. CE QUI FONCTIONNE... ET CE QUI POURRAIT ALLER MIEUX	16
5.1 Les étudiants ont clairement indiqué ce qu'ils aiment des programmes actuels et ce qu'ils aimeraient y trouver	16
5.2 Les spécialistes de l'apprentissage des langues ont ciblé plusieurs facteurs clés de réussite ...	16
5.3 Les professeurs, les administrateurs et les représentants du gouvernement ont déterminé d'importants enjeux dans l'organisation et l'exécution des programmes en langue seconde ...	17
5.4 Tous s'entendent sur l'importance des possibilités concrètes d'utiliser la langue seconde et d'interagir avec des personnes de l'autre groupe linguistique	18

6. PRINCIPAUX ENJEUX ET DÉFIS	19
6.1 Les coûts et le financement	19
6.2 Les établissements de langue française hors Québec	19
6.3 Le rôle et la situation des départements de langues; méthodes d'enseignement dans les universités	20
6.4 Les partenariats, la collaboration et l'utilisation de la technologie	20
6.5 La continuité et la cohérence dans les possibilités d'apprentissage en langue seconde	21
6.6 Le marketing, la promotion et l'information	22
6.7 L'apprentissage en langue seconde et l'administration publique	23
7. LA VOIE À SUIVRE	24
7.1 Les orientations générales pour l'avenir et les aspects à examiner en priorité	24
7.2 Des modèles et des approches possibles	24
7.2.1 Le modèle de l'établissement de l'autre langue.....	25
7.2.2 Le modèle de l'établissement bilingue.....	26
7.2.3 Le modèle buffet.....	26
7.2.4 Le modèle central.....	26
7.2.5 Le modèle du partenariat.....	27
7.2.6 Le modèle ciblé.....	27
7.2.7 Le modèle sur mesure.....	27
7.3 Des suggestions relatives aux prochaines étapes et aux mesures à prendre	28
7.3.1 Des suggestions de mesures pour les universités.....	28
7.3.2 Des suggestions de mesures pour les gouvernements.....	29
7.3.3 Des suggestions de mesures pour le commissaire aux langues officielles.....	30
7.3.4 Des suggestions de mesures pour les autres parties.....	30
8. CONCLUSION	31
9. RECOMMANDATIONS	32
9.1 Les premières étapes	32
9.2 Des recommandations à l'intention des gouvernements	32
9.3 Des recommandations à l'intention des universités	34
9.4 Des recommandations relatives à la poursuite des études et des recherches	35
ANNEXE : LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF	36

1. INTRODUCTION

Il n'y a pas de défi plus grand pour une société que l'éducation et la préparation des jeunes pour l'avenir – pour le travail et la carrière, pour l'interaction sociale, pour les activités culturelles et de loisirs, pour qu'ils deviennent des citoyens productifs de leur propre pays et des citoyens du monde.

Pour le Canada et les Canadiens, relever ce défi comporte une importante dimension linguistique : s'assurer que tous les Canadiens ont accès à une éducation de premier ordre dans leur langue maternelle officielle, qu'ils ont aussi la possibilité d'apprendre l'autre langue officielle et que les nouveaux arrivants ont la possibilité d'apprendre nos deux langues officielles.

Nous en savons beaucoup sur l'apprentissage en langue seconde aux niveaux primaire et secondaire au Canada, mais nous avons moins de connaissances en ce qui concerne l'apprentissage en langue seconde au niveau universitaire – l'étendue des possibilités actuelles, les principaux enjeux et les défis de même que les mesures qui sont efficaces.

Le présent rapport expose les constatations et les résultats d'une étude d'envergure sur les possibilités d'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes. Elle a été réalisée en 2008 et en 2009 par le Commissariat aux langues officielles.

L'étude a comme objectif d'approfondir notre connaissance des possibilités qui s'offrent aux étudiants de perfectionner leurs compétences dans la deuxième langue officielle tout en poursuivant des études supérieures et en se préparant à leur carrière.

Les objectifs connexes visent à dégager les défis et les obstacles, les modèles et les approches possibles ainsi que des idées pour améliorer les possibilités d'apprentissage en langue seconde au niveau universitaire.

L'intérêt porté à cette question illustre les nouvelles réalités socioéconomiques de la mondialisation et les compétences qu'exige une économie fondée sur le savoir, dont des compétences linguistiques et l'ouverture à d'autres cultures.

Cet intérêt découle aussi en partie du grand nombre de diplômés de programmes d'immersion et d'autres programmes de langue seconde qui étudient présentement ou se préparent à étudier au niveau postsecondaire.

En outre, le gouvernement du Canada se doit, dans le cadre du renouvellement de la fonction publique, d'avoir accès à un bassin plus considérable de recrues bilingues.

Le Commissariat y trouve aussi un intérêt en raison des modifications apportées à la *Loi sur les langues officielles* par le Parlement en 2005, lesquelles renforcent l'engagement législatif du gouvernement du Canada de prendre des mesures positives et de travailler avec les autres parties intéressées afin de promouvoir la dualité linguistique du Canada. Ces mesures comprennent l'apprentissage de la langue seconde et visent une meilleure compréhension entre les deux communautés de langue officielle du pays.

Il importe également de noter que le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes a récemment déposé un rapport intitulé *5 000 postes bilingues à combler chaque année : Le rôle des institutions postsecondaires dans la promotion de la dualité linguistique canadienne*, lequel traite de questions liées à l'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes et où sont formulées plusieurs recommandations¹.

Cette étude porte sur le français en tant que langue seconde partout au Canada et également, au Québec, sur l'anglais en tant que langue seconde. C'est le sens donné à l'expression *langue seconde* dans le cadre du présent rapport.

Nous espérons que cette étude encouragera les établissements, les gouvernements et les autres parties intéressées à travailler ensemble pour améliorer l'apprentissage en *langue seconde* dans les universités canadiennes.

Il y a plus de 40 ans, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avait souligné, dans son rapport, l'importance de l'apprentissage de la langue seconde pour le Canada et les Canadiens.

L'année 2009 marque le 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*. Le temps est venu pour le Canada de veiller à ce qu'un véritable continuum de possibilités d'apprentissage en langue seconde soit mis à la disposition de tous les Canadiens de l'école primaire jusqu'au marché du travail en tant qu'élément essentiel pour relever le défi qu'est la préparation des jeunes pour l'avenir.

¹ Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, *5 000 postes bilingues à combler chaque année : Le rôle des institutions postsecondaires dans la promotion de la dualité linguistique canadienne*, <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3999183&Mode=1&Parl=40&Ses=2&Language=F>.

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

« [...] la majorité des Canadiens estiment que l'école doit dispenser cet enseignement et optent en l'occurrence pour l'"autre" langue officielle de notre pays [...].

Aujourd'hui, sur tous les continents, sauf en Amérique du Nord peut-être, l'étude d'une langue étrangère va de soi, tout comme celle de la géographie ou des mathématiques [...].

Il [le jeune Canadien] est destiné à vivre dans un monde de mobilité et de haute concurrence. Quels parents peuvent prévoir en 1968 où leurs enfants seront établis en l'an 2000? Quelles carrières s'offriront à eux? On peut prédire toutefois de meilleures chances d'avenir aux enfants qui apprennent une langue seconde, l'anglais ou le français. [...]

En outre, l'acquisition d'une deuxième langue est source d'enrichissement, car elle ouvre à une autre culture. Au Canada, cette autre culture est celle d'un grand nombre de Canadiens. [...] En multipliant les bilingues, [l']enseignement [de la langue seconde] réduira le fossé linguistique. Il peut jouer un rôle considérable aussi en favorisant au sein de chaque groupe la compréhension des attitudes et des aspirations de l'autre. [...]

On ne saurait mettre en doute la nécessité d'enseigner une deuxième langue. La majorité des Canadiens, conscients de cet impératif, estiment que tous les écoliers doivent apprendre le français ou l'anglais, selon le cas, comme deuxième langue. De plus, il est conforme à l'intérêt du pays qu'ils apprennent l'autre langue officielle. Il ne s'agit donc pas de savoir si cet enseignement est opportun, mais comment l'améliorer. »

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Livre II : L'éducation*

« En 40 ans, le Canada a fait des progrès marqués en matière de bilinguisme individuel [...].

Cela dit, différents obstacles se dressent toujours devant une partie des Canadiens qui gagnerait à apprendre le français ou l'anglais langue seconde ou qui souhaiterait le faire. Cette situation doit être corrigée.

En effet, alors que le Canada affronte une crise économique et financière majeure qui touche toute la planète, il importe d'insister sur le fait que les enjeux économiques et linguistiques, contrairement à ce que certains pensent, sont liés. [...]

Par conséquent, tout recul du gouvernement fédéral quant à ses engagements en matière de dualité linguistique ou tout ralentissement de la mise en œuvre des programmes d'appui à l'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde des provinces et territoires risqueraient d'avoir des répercussions importantes sur l'économie du pays. Il pourrait en fait s'agir d'une erreur grave que nous mettrions sans doute des années à corriger.

L'attitude des Canadiens face à l'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde n'a jamais été aussi favorable. [...]

Le gouvernement fédéral et ses partenaires devraient tabler sur cet appui solide et intensifier de façon cohérente leur soutien à la mise en place d'un véritable continuum en matière d'apprentissage des langues officielles partout au Canada. »

Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, *Rapport annuel 2008-2009*

« [A]ssurer que cet accès est possible partout au Canada [est] un investissement important dans l'avenir de notre pays qui permet aux jeunes Canadiens d'acquérir des compétences qui leur serviront sur les plans professionnel, personnel et culturel. Dans les circonstances économiques actuelles, les compétences linguistiques constituent un facteur important de mobilité professionnelle et un avantage concurrentiel. [...]

Après 40 ans de politiques linguistiques, il est grand temps d'ouvrir les derniers tronçons de cette route. »

Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, *Déclaration aux médias à l'occasion du dépôt du Rapport annuel 2008-2009*

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Le Comité consultatif

Au début de l'étude, un comité consultatif a été formé pour fournir des directives générales et des conseils. Le Comité consultatif était coprésidé par le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, et par la présidente de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) de l'époque, Claire Morris.

Le Comité consultatif regroupait des représentants d'universités, d'organismes s'occupant d'éducation et de recherche, du secteur privé ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (voir l'annexe pour la liste des membres). Ces membres ont apporté au Comité leur connaissance et leur expérience dans le domaine de l'apprentissage linguistique de même que le point de vue de leur organisme.

Le Comité consultatif s'est réuni à trois reprises entre les mois de mars 2008 et d'avril 2009. Ses membres ont discuté des objectifs généraux, de la portée et de la méthodologie de l'étude en plus d'émettre des commentaires et de fournir des conseils sur l'élaboration du sondage auprès des établissements, de même que sur la planification des groupes de discussion et des interviews avec des intervenants clés. Ils ont étudié les résultats et les constatations de l'étude et discuté des prochaines étapes éventuelles ainsi que des façons d'aller de l'avant.

2.2 Le sondage auprès des établissements

L'étude comportait deux phases.

Durant la première phase, Ipsos Reid a mené un sondage pour recueillir de l'information et des données sur la nature et l'étendue des actuelles possibilités d'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes.

Un questionnaire détaillé a été élaboré pour recueillir de l'information sur les sujets suivants :

- les programmes et les cours universitaires visant l'apprentissage de la langue seconde;
- les cours de langue seconde liés à des disciplines universitaires précises;
- l'offre de cours dans des programmes d'enseignement autres que les langues et la littérature qui sont enseignés dans la langue seconde;
- le soutien et l'aide à l'apprentissage en matière de langues, y compris les échanges;
- la collaboration entre les établissements;
- les politiques, les exigences et les initiatives actuelles en matière d'apprentissage en langue seconde dans les universités.

Le questionnaire a été envoyé aux 96 membres de l'AUCC, et le sondage a été effectué du 5 juin au 22 septembre 2008. Un total de 84 établissements ont rempli et retourné le questionnaire, ce qui représente un excellent taux de participation.

Quelques avertissements devraient être émis concernant les données recueillies dans le cadre du sondage.

Il importe d'abord de noter que le sondage contenait un assez grand nombre de questions et traitait d'enjeux de nature souvent complexe. Par exemple, l'établissement de distinctions entre les cours pour l'enseignement et l'apprentissage *de* la langue seconde, les cours offerts *dans* cette langue, les programmes de type immersion et les cours de langue seconde liés à des matières précises.

Par conséquent, les établissements ont répondu aux questions du sondage selon leur propre compréhension et leur définition de ces expressions et autres, par exemple si leurs programmes et cours étaient de niveau débutant, intermédiaire ou avancé; ou les éléments constitutifs d'une politique en matière d'apprentissage en langue seconde.

Néanmoins, dans ces limites, les résultats du sondage nous fournissent une vue d'ensemble des possibilités actuelles d'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes de même que toute une gamme de renseignements à leur sujet et sur le soutien à l'apprentissage et les activités connexes.

2.3 Les groupes de discussion et les interviews avec des intervenants clés

Des groupes de discussion et des interviews avec des intervenants clés formaient la deuxième phase de l'étude. L'objectif était d'ajouter aux données quantitatives et à l'information recueillies dans le cadre du sondage des renseignements plus qualitatifs fondés sur l'expérience pratique des étudiants, des professeurs et du personnel universitaires, ainsi que les connaissances et les points de vue de spécialistes en langue et d'autres personnes et organismes clés.

Groupes de discussion

Le Commissariat a engagé l'entreprise Goss Gilroy afin qu'elle planifie, organise et dirige les groupes de discussion. Au total, 15 groupes se sont réunis à la fin de l'automne 2008 et durant l'hiver 2009. Ces rencontres ont eu lieu séparément avec des étudiants ainsi qu'avec des professeurs et des administrateurs d'université.

Les groupes de discussion comprenaient une combinaison d'étudiants ayant un vaste éventail d'expériences dans l'apprentissage d'une langue seconde aux niveaux primaire et secondaire de même que dans le type de programme ou de cours qu'ils suivaient ou avaient suivi à l'université.

Des interviews distinctes ont également été réalisées avec des étudiants ayant abandonné des programmes d'enseignement en langue seconde à l'université. Les groupes de discussion des facultés étaient formés de professeurs de langue seconde, de professeurs d'autres disciplines et d'administrateurs de programmes.

Un protocole a été mis au point à des fins d'utilisation dans les groupes de discussion et contenait des questions visant à obtenir de l'information sur les facteurs motivant les étudiants à poursuivre leur apprentissage en langue seconde, sur les éléments efficaces des programmes d'enseignement en langue seconde, sur la façon de les améliorer et, enfin, sur les outils d'apprentissage et les activités connexes.

Les groupes de discussion se sont réunis dans huit établissements à divers endroits du Canada, choisis en vue de fournir des renseignements provenant d'une variété d'expériences et de points de vue régionaux, linguistiques et institutionnels. Voici un classement de ces huit établissements :

- Établissement bilingue (1) : Université d'Ottawa / University of Ottawa
- Établissements de langue anglaise hors Québec (4) : Memorial University, Université Simon Fraser, University of Alberta, University of Toronto
- Établissement de langue anglaise au Québec (1) : Université McGill
- Établissement de langue française au Québec (1) : Université Laval
- Établissement de langue française situé en Alberta (1) : Campus Saint-Jean

Interviews avec des intervenants clés

Au cours de la même période, plus de 25 interviews ont été menées avec des cadres supérieurs d'universités, des spécialistes de l'apprentissage d'une langue seconde, des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que des représentants du secteur de l'éducation et d'autres organismes pertinents.

Un questionnaire d'interview, ciblant les principaux secteurs d'intérêt et de préoccupation, a été élaboré et communiqué aux participants avant l'interview. Une série de questions générales s'adressaient à toutes les personnes interrogées, alors que des questions plus spécifiques leur étaient posées en fonction de leurs responsabilités, connaissances ou expériences.

2.4 La structure du rapport

Le rapport est structuré comme suit :

- Il présente d'abord les possibilités actuelles qu'offrent les universités canadiennes en matière d'apprentissage en langue seconde et cerne les lacunes et les faiblesses.
- Il traite ensuite de la demande et du besoin de possibilités accrues et améliorées.
- Il porte aussi sur l'examen des connaissances relatives aux éléments qui fonctionnent dans les programmes d'apprentissage en langue seconde, des manières d'améliorer les programmes actuels, de même que des questions et des défis clés.
- Puis, il suggère des moyens d'aller de l'avant en proposant de grandes orientations et des secteurs qui nécessitent de l'attention, en désignant des modèles et des approches possibles et en résumant les suggestions formulées durant l'étude par les différentes parties comme prochaines étapes et futures mesures possibles.
- Il se termine avec une série de recommandations du commissaire aux langues officielles à l'intention des établissements, des gouvernements et des autres parties concernées.

3. OÙ EN EST LE CANADA?

Les résultats du sondage, ainsi que les renseignements issus des groupes de discussion et des interviews, permettent de conclure que, malgré le fait que bon nombre d'universités au pays offrent un éventail de programmes et de cours d'apprentissage en langue seconde, des lacunes importantes et des besoins insatisfaits demeurent.

Secteurs exigeant une amélioration

- Les possibilités d'études intensives en langue seconde sont limitées.
- Les étudiants font face à des défis s'ils souhaitent étudier dans leur langue seconde, et manquent d'occasions de suivre des cours dans différentes matières enseignées dans cette langue.
- Les possibilités d'immersion à l'université s'avèrent très limitées.
- Peu d'établissements offrent aux étudiants des cours de langue seconde qui sont adaptés à leur champ d'études.
- Il y a peu d'occasions d'échanges *au* Canada même.
- Dans les universités, les politiques et les exigences en langue seconde sont généralement faibles ou inexistantes.

3.1 L'accès aux possibilités d'apprentissage régulier de la langue seconde dans les universités est généralement bon

Dans l'ensemble, les étudiants canadiens ont un bon accès à ce que l'on peut appeler les programmes et les cours réguliers d'apprentissage de la langue seconde dans les universités des diverses régions du pays. Dans ce contexte, le terme « régulier » désigne des programmes et des cours conçus pour enseigner la langue seconde, y compris la linguistique, la littérature et les études culturelles relatives à cette langue.

La grande majorité des universités canadiennes – pour ainsi dire les trois quarts des établissements – proposent ce genre de programmes et de cours d'apprentissage de la langue seconde.

La plupart donnent des cours à tous les niveaux, de débutant à avancé; et plusieurs offrent un diplôme en linguistique ou en littérature ou les deux ainsi que des programmes d'études supérieures.

- Près de 74 p. 100 des universités offrent des programmes et des cours de français langue seconde (FLS) (62 des 84 établissements).
- Les programmes et les cours de FLS sont offerts dans ces établissements aux niveaux débutant (94 p. 100), intermédiaire (89 p. 100) et avancé (85 p. 100).
- Treize des 17 universités du Québec offrent des programmes et des cours d'anglais langue seconde (ALS). Presque toutes les universités qui le font (12 établissements) disent offrir des programmes et des cours d'ALS aux niveaux débutant, intermédiaire et avancé ou intensif.

Les universités offrent également aux étudiants un vaste éventail de soutiens à l'apprentissage, comme des laboratoires de langues et des centres linguistiques, du tutorat personnel ou de groupe, de l'aide à la rédaction, l'accès à des outils en ligne et à d'autres outils pédagogiques.

Les activités sociales et culturelles comprennent des clubs, des films et des émissions de télévision, des soirées culturelles et des groupes de discussion.

3.2 L'accès à des possibilités d'apprentissage intensif en langue seconde est limité

L'accès à ce qui pourrait être appelé des possibilités d'apprentissage intensif en langue seconde se révèle beaucoup plus limité pour les étudiants des universités canadiennes.

Dans le contexte du présent rapport, les possibilités d'apprentissage intensif en langue seconde se définissent comme suit :

- possibilités, pour les étudiants, d'*étudier* dans leur langue seconde, c'est-à-dire de s'inscrire à des cours dont certains ou la totalité sont donnés *dans* cette langue;
- possibilités de s'inscrire à des programmes d'immersion de niveau universitaire;
- possibilités de suivre des cours de langue seconde qui sont liés ou adaptés à une discipline universitaire précise, c'est-à-dire dans lesquels on enseigne la langue seconde en utilisant le vocabulaire et le contenu liés à cette discipline.

Chacun de ces points fait l'objet d'une discussion dans les rubriques suivantes.

3.2.1 Les étudiants qui souhaitent étudier dans leur langue seconde à l'université font face à des défis particuliers ou ont des possibilités limitées de le faire

L'étude de matières universitaires dans leur langue seconde peut constituer, pour les étudiants, une façon très efficace de développer leurs compétences dans cette langue.

Différentes possibilités s'offrent aux étudiants des universités canadiennes qui souhaitent suivre une partie ou la totalité de leurs cours dans leur langue seconde :

- Ils peuvent s'inscrire dans un établissement de l'autre langue.
- Ils peuvent étudier dans un établissement bilingue.
- Ils peuvent suivre des cours donnés dans leur langue seconde dans un établissement où la langue usuelle d'enseignement est leur première langue officielle.

Peu importe le choix qu'ils font en vue d'étudier dans leur langue seconde, les étudiants font face à des défis particuliers et ont des possibilités limitées d'y arriver.

Étudier dans un établissement de l'autre langue

Les étudiants qui connaissent déjà très bien leur langue seconde et qui souhaitent acquérir davantage de compétences en la matière peuvent s'inscrire dans un établissement de l'autre langue, à savoir un établissement dans lequel la langue d'enseignement et d'étude est leur langue seconde.

Les étudiants anglophones peuvent s'inscrire dans l'un des 14 établissements de langue française du Québec ou l'un des quatre situés hors Québec². Les étudiants universitaires francophones, quant à eux, s'inscriront dans l'un des trois établissements de langue anglaise du Québec³ ou dans un autre établissement de langue anglaise ailleurs au Canada.

Aucune donnée n'est disponible sur la mesure dans laquelle les étudiants se prévalent de ces possibilités qui leur offriraient une immersion plus ou moins complète dans leur langue seconde. Toutefois, ce nombre semble relativement faible à l'heure actuelle.

Les représentants de certains établissements de langue française hors Québec rapportent qu'une importante partie de leurs inscriptions est attribuable à des étudiants anglophones; par exemple, près de 70 p. 100 pour le Campus Saint-Jean et juste un peu moins de 30 p. 100 pour le Collège universitaire de Saint-Boniface.

² Campus Saint-Jean à l'University of Alberta, Collège universitaire de Saint-Boniface, Université Sainte-Anne et Université de Moncton.

³ Université McGill, Université Concordia et Université Bishop's.

Étudier dans un établissement bilingue

Les étudiants peuvent également étudier dans leur langue seconde dans l'un des six établissements bilingues du Canada⁴.

On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre d'étudiants de ces établissements qui suivent au moins quelques cours dans leur langue seconde. Toutefois, selon les responsables des universités interviewés dans le cadre de la présente étude, ce nombre est faible.

L'Université d'Ottawa

- L'Université d'Ottawa est de loin le plus grand établissement bilingue du Canada.
- La presque totalité des cours de cette université sont offerts en français et en anglais, dans la plupart des disciplines.
- Les données disponibles sur la langue utilisée montrent que près de 25 000 étudiants font leurs études en anglais et environ 11 000 les font en français.
- Le nombre d'étudiants anglophones qui suivent des cours en français est toutefois jugé très faible, soit moins de 5 p. 100.

Étudier dans la langue seconde dans un établissement de langue maternelle

Les étudiants qui souhaitent suivre au moins quelques cours dans leur langue seconde dans un établissement de langue maternelle, c'est-à-dire les étudiants anglophones qui désirent suivre des cours offerts en français dans un établissement de langue anglaise ou des étudiants francophones qui souhaitent suivre des cours donnés en anglais dans un établissement de langue française, ont très peu d'occasions de le faire.

Le French Cohort Program de l'Université Simon Fraser

- Le Bureau des affaires francophones et francophiles a été mis sur pied en 2004 à l'Université Simon Fraser. Il a pour mandat de créer et de coordonner les possibilités d'études en français au sein de l'université.
- Le programme de type « cohorte francophone » ou le Programme en administration publique et services communautaires est un programme multidisciplinaire de quatre ans enseigné majoritairement en français. Il comporte une majeure en science politique et une mineure prolongée en français (ou l'inverse).
- Le programme comprend des groupes de petite taille, un appui linguistique en dehors des heures de cours, un centre de documentation en français de même qu'un éventail d'activités socioculturelles.
- Au cours de la troisième année, les étudiants sont tenus de participer à un programme d'échanges afin d'étudier en français au Québec, en France ou en Belgique.

Seuls quelques établissements de langue anglaise du Canada affirment offrir des cours donnés en français.

La plupart de ces établissements n'offrent qu'un petit nombre de cours en français, et ceux-ci font souvent partie d'un éventail restreint de disciplines : la plupart sont dans le domaine de l'éducation ou ont trait à des sujets directement liés à l'étude des langues. Parmi les autres domaines se trouvent les arts, les lettres et les sciences humaines de même que les sciences sociales. Seuls quelques établissements font état de cours enseignés en français dans plus d'un ou deux programmes d'enseignement.

- Des 60 établissements anglophones du Canada, seuls 16 (26 p. 100) offrent des cours donnés en français⁵.
- La majorité d'entre eux (neuf établissements) offrent ces cours, mais seulement dans un ou deux programmes d'enseignement, par exemple :
 - Université Bishop's (Affaires, Beaux-arts);
 - Queen's University (Études canadiennes);
 - University of Alberta (Études culturelles);
 - University of Lethbridge (Éducation).
- Seuls sept établissements de langue anglaise affirment offrir des cours donnés en français dans plus de deux départements.

Par ailleurs, seulement un nombre relativement petit de cours sont donnés en anglais dans les établissements francophones du Québec. Seulement la moitié (sept) de ces établissements offrent de tels cours, et ceux-ci ont tendance à faire partie d'un nombre restreint de départements, notamment ceux des affaires, de la comptabilité, des sciences et de l'ingénierie.

⁴ Collège dominicain de philosophie et de théologie / Dominican College of Philosophy and Theology; Université Laurentienne / Laurentian University; Collège militaire royal du Canada / Royal Military College of Canada; Université d'Ottawa / University of Ottawa; Université de Sudbury / University of Sudbury; Campus Glendon (Université York) / Glendon Campus (York University)

⁵ Certains établissements de langue anglaise ont des campus qui offrent des cours en français (tel que le Campus Glendon ou le Campus Saint-Jean), mais, dans le cadre de cette étude, ces derniers sont traités séparément.

3.2.2 L'accès aux programmes d'immersion au niveau universitaire est très limité

Les programmes d'immersion offrent aux étudiants un programme structuré dans le cadre duquel tous les cours, ou un nombre important d'entre eux, sont donnés dans la langue seconde, en leur permettant de bénéficier d'un soutien et d'une aide propres à l'apprentissage en langue seconde.

Immersion en français à l'Université d'Ottawa

- Les étudiants suivent le tiers de leurs cours en français. Ils les choisissent parmi plus de 50 programmes de formation.
- Les étudiants en immersion assistent aux cours avec des étudiants francophones et sont accompagnés d'un professeur de langues.
- Des cours de soutien linguistique de 90 minutes sont offerts à de petits groupes et adaptés au contenu des cours.
- Les finissants obtiennent la mention « Immersion en français » sur leur diplôme de même qu'un certificat d'études en langue seconde.
- Les étudiants peuvent combiner l'immersion à un échange international ou à l'enseignement coopératif.

Campus Glendon – Campus bilingue spécialisé dans les arts libéraux

- Tous les programmes de premier cycle (à l'exception des études anglaises et hispaniques) comprennent des cours dans des disciplines où la langue d'enseignement est le français.
- Il y a des programmes bilingues de premier cycle.
- Il y a un programme complètement bilingue de maîtrise en affaires publiques et internationales (consulter la page 23 pour plus de détails).
- Dans le cadre des cours bilingues, les étudiants doivent participer aux discussions dans les deux langues.
- Le Campus Glendon propose une option unique en matière d'apprentissage. Les étudiants peuvent suivre un cours en français ou en anglais et faire tous les devoirs et les examens dans l'autre langue.

Toutefois, au Canada, il y a beaucoup moins de programmes d'immersion au niveau universitaire qu'aux niveaux primaire et secondaire.

Seuls quelques établissements participant au sondage ont affirmé offrir des programmes d'immersion. Les données disponibles ne fournissent aucun renseignement sur l'étendue de ces programmes, par exemple sur le nombre de cours faisant partie du programme d'immersion ou sur le nombre d'étudiants inscrits.

L'immersion est très restreinte au niveau universitaire au Canada

- Les programmes d'immersion en français ne sont offerts que dans 17 établissements sur 84 (20 p. 100) : 10 établissements de langue anglaise dont un au Québec; deux établissements bilingues; cinq établissements de langue française dont trois au Québec.
- La répartition régionale des possibilités d'immersion en français est inégale, et, dans la plupart des provinces, l'immersion en français n'est offerte que dans un ou deux établissements.
- Seule l'Université Bishop's affirme proposer l'immersion en anglais au Québec.

3.2.3 L'offre de cours de langue seconde liés à des champs particuliers d'études est limitée

Certaines universités ont commencé à offrir des cours de langue seconde adaptés à une discipline universitaire précise.

Dans le cadre de ces cours, la langue seconde est enseignée en utilisant le vocabulaire et le contenu se rapportant à une discipline universitaire précise, par exemple le français des affaires, le français juridique ou l'anglais des affaires.

Pour les étudiants, ces cours constituent un moyen intéressant et efficace d'améliorer leurs compétences en langue seconde.

- Trente-deux des 84 établissements (38 p. 100) indiquent qu'ils donnent des cours de français langue seconde se rapportant à une matière théorique.
- Neuf établissements du Québec offrent des cours d'anglais langue seconde liés à une matière théorique.

Cependant, le nombre d'établissements qui donnent ce type de cours de langue seconde demeure relativement limité, tout comme le nombre de cours offerts dans un éventail restreint de disciplines.

Le programme de certificat en français des affaires de l'Université Western Ontario

« Un programme unique et attrayant qui vous offre la possibilité d'atteindre un niveau de compétence élevé en français écrit et oral. Ce programme garantit que vous serez reconnu à titre de personne effectivement bilingue pouvant utiliser le français de manière efficace au travail et dans des situations d'affaires. Le programme peut vous aider à vous préparer à de nombreux types d'emplois [...] »

Le français est la langue maternelle de près du quart de la population canadienne et de 90 millions de personnes dans le monde. Les compétences en français constituent un atout précieux sur le marché international du travail d'aujourd'hui. »

Brochure de l'université

- Les étudiants suivent six cours avec crédits complets, à temps partiel ou à temps plein : trois cours de langue obligatoires de base, un cours obligatoire en français des affaires et deux cours facultatifs.
- Parmi les choix de cours se trouvent les suivants : communication professionnelle en français, français des affaires intensif, français écrit des affaires (en ligne).

3.2.4 Peu d'établissements offrent des possibilités d'échanges au Canada

Bon nombre d'universités canadiennes ont fait valoir qu'elles offraient des possibilités d'échanges aux étudiants, ou les encourageaient afin qu'ils améliorent leurs compétences en langue seconde.

Les échanges sont de courte durée (quelques jours ou une semaine) ou de longue durée (un semestre ou une année), et prennent la forme d'échanges ou de visites d'études, d'échanges ou de visites culturels, ou encore constituent des possibilités d'emploi.

Il semble toutefois que la plupart des possibilités d'échanges soient offertes par des établissements d'autres pays, et que les possibilités d'échanges au Canada soient plutôt limitées.

- Près de 70 p. 100 des établissements disent offrir des activités d'échanges en français langue seconde.
- La plupart de ces échanges ont lieu avec la France ou d'autres pays francophones.
- Un nombre relativement faible d'échanges se font avec les établissements de langue française du Québec ou d'ailleurs au Canada.
- Au Québec, seuls cinq établissements disent offrir des activités d'échanges en anglais langue seconde.

En outre, peu de possibilités d'échanges font partie intégrante d'un programme ou d'un profil d'études, sauf dans quelques établissements.

Le Programme Frecker à la Memorial University

- Ce programme d'immersion d'un semestre (trois mois), qui se déroule à l'automne et durant l'hiver, donne aux étudiants la chance de se rendre à Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Les étudiants suivent un programme universitaire complet de cinq cours (15 heures crédits) en français et habitent dans une famille francophone.
- Les autres activités comprennent des ateliers de théâtre et de musique, des activités culturelles ayant lieu au centre communautaire, différentes excursions et des activités physiques et récréatives.
- Les compétences langagières des étudiants sont évaluées avant et après leur participation au programme.
- Les étudiants reçoivent des bourses financées par les gouvernements fédéral et provinciaux.

3.2.5 Les politiques et les exigences en langue seconde sont faibles ou inexistantes

La plupart des universités ne disposent pas d'une politique officielle qui reconnaît et promeut la valeur et l'importance de l'apprentissage en langue seconde, pas plus qu'elles n'établissent d'exigences en la matière.

La majorité des politiques ou des exigences citées portent sur les conditions préalables d'un programme de français langue seconde ou d'anglais langue seconde. Certains établissements exigent que les étudiants suivent quelques cours de français langue seconde ou d'anglais langue seconde pour terminer leur programme avec succès.

Les exigences existantes en matière de langue seconde sont généralement minimales (quelques cours) et s'appliquent à un petit nombre de disciplines universitaires. Elles ne font souvent référence qu'à « une langue autre que l'anglais [autre que le français au Québec] ».

- Les deux tiers des établissements (65 p. 100, 55 établissements) n'ont aucune politique officielle sur l'apprentissage en langue seconde. Au total, 25 p. 100 de ceux-ci rapportent être dotés d'une telle politique.
- Voici des exemples d'exigences en matière de langue seconde :
 - À la University of Regina, la Faculté des arts exige que tous les étudiants suivent des cours leur donnant six heures crédits dans une autre langue que l'anglais.
 - À la Dalhousie University, tous les étudiants au baccalauréat ès arts doivent détenir un crédit en langue (six heures).
 - Afin d'être admis à la University of British Columbia, les étudiants des écoles secondaires doivent avoir terminé un cours de 12^e année dans une autre langue que l'anglais. Pour obtenir leur diplôme, les étudiants doivent suivre le cours de français 112 (cours de français IV pour débutants) ou un cours de deuxième année dans une autre langue que l'anglais.
 - À l'Université du Québec à Montréal, tous les programmes de baccalauréat en administration de l'École des sciences de la gestion exigent que les étudiants réussissent un test d'anglais de niveau intermédiaire.
 - À l'University of Lethbridge, les étudiants du programme French/Modern Languages Education doivent passer un semestre à étudier dans une institution de langue française.

4. Y A-T-IL UNE DEMANDE... ET UN BESOIN RÉEL?

Les constatations de l'étude révèlent qu'il y a une demande à la fois actuelle et potentielle pour de meilleures possibilités d'apprentissage en langue seconde.

4.1 Pourquoi, selon les étudiants, les possibilités d'apprentissage en langue seconde au niveau universitaire sont-elles importantes?

Les étudiants participant aux groupes de discussion ont mis l'accent sur un certain nombre de raisons pour lesquelles ils croyaient que l'apprentissage de leur langue seconde était important.

Beaucoup ont parlé des compétences en langue seconde comme d'un véritable atout pour ce qui est des possibilités d'emploi et de carrière.

Les étudiants ont également qualifié les deux langues officielles d'éléments fondamentaux de la citoyenneté canadienne et de l'identité nationale, d'où l'intérêt et l'importance qu'un plus grand nombre de Canadiens parlent ces deux langues.

Les étudiants francophones du Québec ont souligné l'importance de l'anglais pour le commerce et les affaires internationales.

Étonnamment, bon nombre d'étudiants ont également indiqué que le perfectionnement et l'enrichissement personnel étaient les raisons pour lesquelles ils voulaient apprendre une deuxième langue. Ils considèrent la nécessité de maîtriser d'autres langues comme allant de soi dans la société moderne de plus en plus axée sur la mondialisation et, par conséquent, comme une partie intégrante de l'éducation postsecondaire.

4.2 Les étudiants ont des besoins variés qui ne sont pas comblés en matière d'apprentissage en langue seconde

Les participants aux groupes de discussion et aux interviews avec des intervenants clés ont clairement indiqué que les étudiants ont des besoins multiples et variés en matière d'apprentissage linguistique, lesquels ne sont pas entièrement comblés.

Bon nombre d'entre eux ont avancé que les étudiants universitaires ou ceux qui font leur entrée à l'université veulent maintenir ou perfectionner leurs connaissances de la langue seconde acquises aux niveaux primaire et secondaire. S'ils ne le font pas, ils ont l'impression que le temps et les efforts consacrés antérieurement à cet apprentissage, de même que l'investissement d'importantes ressources publiques, auront été vains.

Les besoins des étudiants varient considérablement en fonction de la connaissance et de l'expérience qu'ils ont de la langue seconde, par exemple la participation à des programmes d'immersion ou d'apprentissage intensif ou à des programmes d'apprentissage réguliers.

Plus particulièrement, les diplômés des programmes d'immersion cherchent des possibilités pour continuer à étudier dans leur langue seconde à l'université, au moins dans le cadre de certains programmes et cours.

« L'apprentissage d'une autre langue ouvre de nombreuses portes et vous fait découvrir un nouveau monde ... Il permet d'établir des liens avec les autres... C'est un immense avantage. »

« Cela semble banal, mais l'apprentissage d'une autre langue élimine les obstacles. Cela élargit votre façon de penser et vous donne accès à une autre façon de voir le monde. »

« La connaissance d'une autre langue permet de comprendre d'autres personnes, une autre culture, un autre mode de vie... C'est comme un pont, une autre manière de se rapprocher des autres. »

« Cet apprentissage offre de nombreuses possibilités; vous n'êtes pas confinés à une région, à une ville ou à une culture... »

Étudiants ayant participé aux groupes de discussion

D'autres étudiants, faisant leur entrée à l'université, veulent acquérir le niveau de compétence qu'ils souhaitent dans la langue seconde, mais qu'ils n'ont pu atteindre auparavant. Souvent, ils expriment leur frustration à cet égard et une volonté d'apprendre maintenant.

« Je n'arrive pas à croire que j'ai suivi des cours de français de temps à autre tout au long de mes études primaires et secondaires, parfois dans le cadre de programmes d'immersion, mais le plus souvent des cours de français de base, et que je ne suis toujours pas en mesure de parler cette langue correctement! Tout ce temps et tous ces efforts... Comment est-ce possible? »

Et maintenant que j'étudie à l'université, je me rends compte à quel point ce sera important pour moi dans l'avenir. C'est pourquoi je tiens à maîtriser le français d'ici à ce que j'obtienne mon diplôme et que je commence ma recherche d'emploi. »

Étudiant ayant participé aux groupes de discussion

Beaucoup de participants aux groupes de discussion ont souligné qu'ils souhaitaient vivement plus de *contenu* dans l'apprentissage de la langue seconde, qu'il s'agisse de contenu culturel ou de contenu lié à leur programme d'études et à leur champ professionnel.

Quelques participants ont exprimé le désir de suivre des cours dans différents domaines d'études donnés dans leur langue seconde, afin de répondre à deux objectifs du même coup : acquérir davantage de compétences dans la langue seconde tout en étudiant dans un domaine en particulier.

« C'est passionnant d'étudier une matière dans une autre langue... C'est stimulant au plan intellectuel. »

« J'aime l'idée de combiner l'apprentissage de la langue seconde avec l'étude d'une matière qui vous intéresse vraiment... C'est du "deux pour un"... Un vrai boni! »

« Le meilleur moyen d'apprendre une langue seconde est d'étudier dans cette langue... Lorsqu'on étudie une matière dans sa langue seconde, on doit le faire à un niveau intellectuel plus profond et plus intime... Il ne suffit pas d'apprendre à dire: "J'ai vu un chien" dans votre langue seconde! »

Étudiants ayant participé aux groupes de discussion

Les étudiants ont tous dit qu'ils cherchaient davantage d'occasions *d'utiliser* leur langue seconde, d'entrer en communication et d'interagir avec des pairs et des personnes de l'autre groupe linguistique, et d'étudier, de vivre ou de travailler dans un milieu où leur langue seconde est utilisée.

4.3 Il y a une demande à la fois réelle et potentielle pour davantage de possibilités d'apprentissage en langue seconde

Même s'il est clair que les étudiants ont de multiples objectifs d'apprentissage en langue seconde et que certains de leurs besoins ne sont pas comblés, il existe peu de données objectives sur l'ampleur de leur demande relative à des possibilités d'apprentissage plus nombreuses ou sur les exigences des employeurs en ce qui a trait aux compétences dans ce domaine.

Quelques études contiennent des données analytiques et statistiques sur la demande du secteur privé et sur les avantages liés aux compétences linguistiques et à la connaissance de la langue seconde.

- Selon une étude effectuée par le Conseil canadien sur l'apprentissage (*Carnet du savoir*, octobre 2008), le taux d'emploi au Canada est plus élevé chez les personnes qui parlent le français et l'anglais (70 p. 100) que chez les personnes qui ne parlent que l'anglais (un peu plus de 60 p. 100) ou que le français (un peu moins de 60 p. 100), conformément aux données du recensement de 2006.
- Toujours selon la même étude, le revenu médian des personnes parlant le français et l'anglais est de près de 10 p. 100 supérieur à celui des unilingues anglophones et de 40 p. 100 supérieur à celui des unilingues francophones (recensement de 2001).
- On y fait aussi état d'une enquête menée auprès de 63 entreprises de partout au Canada selon laquelle 84 p. 100 des employeurs considèrent la connaissance du français et de l'anglais comme un atout ou disent accorder la préférence aux personnes bilingues.
- Une autre étude publiée récemment (Canadian Parents for French, *Enquête auprès des superviseurs d'employés bilingues*, 2008) a révélé qu'à l'extérieur du Québec et de la fonction publique fédérale, 81 p. 100 des superviseurs d'employés bilingues considèrent ces derniers comme un « précieux atout » pour leur organisation.

De nombreux étudiants, membres du personnel enseignant et administrateurs d'université, représentants du gouvernement et autres participants aux groupes de discussion et aux interviews croient que les compétences linguistiques constituent un net atout sur le plan de la carrière. Ils sont fortement convaincus que cette tendance s'accroîtra.

« Le secteur privé considère de plus en plus les capacités langagières comme des compétences d'ordre mondial... Il ne s'agit pas uniquement du français et de l'anglais, mais de multiples langues... Elles font partie de la "marque" Canada, de notre avantage concurrentiel... Sur le plan individuel, les capacités langagières signifient un accroissement de la mobilité et des possibilités... En outre, le secteur privé considère les compétences linguistiques non seulement comme une indication non seulement de compétences particulières, mais aussi de l'attitude, des capacités, de la volonté et de la capacité d'apprendre... Ces capacités sont primordiales dans l'économie mondiale actuelle, fondée sur le savoir... »

Représentant du secteur privé

Bon nombre des personnes interrogées traitent la question de la *demande* comme le problème de l'« œuf et de la poule ». Comme les possibilités ne sont pas très variées en ce moment, les universités n'enregistrent pas une forte demande.

Plusieurs personnes croyaient qu'en redoublant d'efforts, on attirerait davantage d'étudiants et que l'on accroîtrait ainsi les inscriptions dans les universités.

« Si les universités offraient une gamme de possibilités et de choix "intéressants" aux étudiants, si des appuis appropriés étaient accessibles, si l'apprentissage d'une langue seconde était valorisé et jugé utile, si l'information était accessible et si l'on faisait valoir les possibilités... il y aurait une forte demande. »

Spécialiste de l'apprentissage linguistique

« Sans contredit, il existe un tel marché... De nombreux diplômés de programmes d'immersion et d'autres personnes cherchent un lieu où aller... »

Représentant d'un gouvernement provincial

« Si vous diversifiez le nombre et les types de programmes que vous offrez en français, vous constaterez que vous attirerez un plus grand nombre d'étudiants! »

Étudiant ayant participé aux groupes de discussion

4.4 Des arguments économiques et sociétaux pour en faire plus

« Dans un marché de plus en plus mondialisé et axé sur le savoir, la dualité linguistique représente un avantage concurrentiel clé, susceptible de favoriser l'essor économique du pays. Comptant à son actif deux langues d'envergure internationale, le Canada est à l'avant-plan des sociétés dont les économies sont axées sur le savoir. Cet atout permet aux entreprises canadiennes d'avoir un meilleur accès aux marchés et aux partenaires à l'échelle internationale. Les compétences linguistiques de la main-d'œuvre canadienne, en particulier chez les jeunes, représentent également un atout important pour l'économie, renforçant les avantages du capital humain canadien et permettant aux Canadiens d'établir des liens économiques plus solides avec leurs partenaires internationaux. »

Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir

De l'avis de plusieurs, la mondialisation, l'économie fondée sur le savoir et la concurrence internationale valorisent davantage des nouvelles compétences, y compris les compétences linguistiques, dans le monde d'aujourd'hui.

Les participants aux groupes de discussion et aux interviews avec des intervenants clés ont souvent indiqué que le Canada prend du retard sur d'autres pays dans la reconnaissance de l'importance des compétences linguistiques et la mise en œuvre de mesures à cet égard.

L'apprentissage de la langue seconde est considéré comme important pour l'identité et la citoyenneté canadiennes, et pour une meilleure compréhension entre les Canadiens.

Plusieurs participants ont indiqué que le Canada avait besoin d'un plus grand nombre de personnes bilingues, et ce, dans divers domaines, afin de fonctionner efficacement en tant que pays. Ils ont insisté sur le fait que cela ne signifie pas que tous les Canadiens devraient être bilingues, mais plutôt qu'il est important que tous les Canadiens aient la *possibilité* de devenir bilingues s'ils le souhaitent.

« [U]ne institution, une province, un pays bilingues ne sauraient fonctionner efficacement que s'il existe un nombre suffisant d'individus bilingues pour assurer les rapports entre les deux groupes linguistiques. »

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre I : Introduction générale – Les langues officielles

« [U]ne fructueuse collaboration entre les deux communautés exige que les particuliers soient disposés à devenir bilingues. »

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre II : L'éducation

Plusieurs participants ont affirmé que le gouvernement du Canada devait recruter un plus grand nombre de candidats bilingues et veiller à ce que la fonction publique reflète la diversité linguistique et régionale du Canada.

Le gouvernement fédéral est le plus important employeur du pays, comptant près de 500 000 employés, forces armées et organismes gouvernementaux compris.

«La fonction publique fédérale compte aujourd'hui environ 180 000 employés qui font partie de l'Administration publique centrale. Il faut ajouter à ce nombre les 300 000 personnes qui travaillent pour "les sociétés d'État créées sous le régime d'une loi fédérale et tout autre organisme désigné par la loi à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada ou placé sous la tutelle du gouverneur en conseil ou d'un ministre fédéral" et qui sont, à ce titre, soumises à la Loi sur les langues officielles. À titre de comparaison, General Motors comptait 10 800 employés au Canada en 2008.

[...]

Depuis 2000, la fonction publique fédérale doit recruter entre 12 000 et 15 000 employés par année pour compenser et planifier les départs à la retraite. C'est donc dire que, chaque année, l'administration publique centrale doit recruter plus d'employés que l'effectif total de General Motors au Canada, et que près d'un demi-million de personnes travaillent aujourd'hui au sein d'une institution assujettie à l'une ou l'autre des parties de la Loi sur les langues officielles. »

*Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes,
5 000 postes bilingues à combler chaque année : Le rôle des institutions
postsecondaires dans la promotion de la dualité linguistique canadienne*

Dans le cadre du renouvellement de la fonction publique, et compte tenu du départ à la retraite de beaucoup de travailleurs âgés, il est essentiel que le gouvernement ait accès à un plus grand bassin de recrues bilingues dont bon nombre sortiront des universités canadiennes.

Fonction publique et dotation de postes bilingues – Quelques données

En date du 31 mars 2008, les postes à durée indéterminée dans la fonction publique fédérale se répartissaient comme suit :

- Dans la région de la capitale nationale, près de 65 p. 100 des postes étaient bilingues.
 - Près de 54 p. 100 des postes étaient des postes bilingues à nomination impérative (c'est-à-dire des postes pour lesquels les exigences linguistiques doivent être satisfaites au moment de la nomination).
 - Près de 11 p. 100, des postes étaient des postes bilingues à nomination non impérative (les candidats retenus peuvent suivre une formation linguistique après leur nomination).
- À l'échelle nationale, près de 40 p. 100 de tous les postes étaient bilingues.
 - Près de 34 p. 100 des postes étaient des postes bilingues à nomination impérative.
 - Un peu plus de 6 p. 100 des postes étaient des postes bilingues à nomination non impérative.

Ces dernières années, le nombre et la proportion de nominations ont augmenté dans les postes bilingues à nomination impérative et diminué dans les postes bilingues à nomination non impérative.

- En 2003-2004, on a dénombré seulement 496 nominations à des postes bilingues à nomination non impérative, soit 3,5 p. 100 de toutes les nominations.
- En 2007-2008, on en a enregistré 265 nominations, soit 1,2 p. 100 de toutes les nominations.
- En 2003-2004, on comptabilisait 3 404 nominations à des postes bilingues à nomination impérative (23,9 p. 100).
- En 2007-2008, ce nombre est passé à 5 482, soit une proportion de 25,1 p. 100.

Commission de la fonction publique, Direction de l'information sur les nominations et de l'analyse

5. CE QUI FONCTIONNE... ET CE QUI POURRAIT ALLER MIEUX

Même si l'apprentissage en langue seconde au niveau universitaire au Canada a fait l'objet de moins d'études et d'évaluations que l'apprentissage de la langue seconde aux niveaux primaire et secondaire, un fort consensus se dégage chez les participants aux groupes de discussion et aux interviews avec des intervenants clés sur ce qui est important et efficace en matière d'apprentissage en langue seconde et ce qui pourrait être fait pour améliorer les programmes universitaires actuels.

5.1 Les étudiants ont clairement indiqué ce qu'ils aiment des programmes actuels et ce qu'ils aimeraient y trouver

Il y avait d'importants dénominateurs communs dans ce que les étudiants ont déterminé comme éléments efficaces de leurs programmes en langue seconde.

La plupart des étudiants ont insisté sur le fait que l'élément qui importe le plus dans une classe est le *professeur*. Les classes de *plus petite taille* de plusieurs cours de langue seconde ont aussi été considérées comme un élément de grande valeur, permettant davantage d'interaction entre le professeur et les étudiants.

Comme on l'a déjà noté, de nombreux étudiants ont souligné l'importance du *contenu* dans l'apprentissage de la langue seconde, qu'il s'agisse de *contenu culturel* ou davantage de *contenu* lié à leur programme d'études et à leur champ professionnel. De l'avis des participants, le contenu rend l'apprentissage de la langue seconde plus pertinent, intéressant et stimulant. Les étudiants ont également indiqué qu'ils souhaitent suivre des cours *dans d'autres matières dans leur langue seconde*. Ils trouvent que l'alliance de l'apprentissage de la langue seconde et de l'apprentissage du contenu lié au programme d'études et au champ professionnel constitue une combinaison gagnante.

« On ne peut pas dissocier l'apprentissage d'une langue de l'apprentissage de la culture qui y est liée ... C'est ce qui donne un sens et de la substance à l'apprentissage de la langue. »

« Je veux plus que de la linguistique et de la littérature. »

« J'aimerais bien prendre un cours de langue seconde lié à ma discipline, comme un cours dans le domaine des affaires ou de l'ingénierie ... Beaucoup de jeunes en profiteraient! »

Étudiants ayant participé aux groupes de discussion

Les étudiants ont aussi parlé de l'importance des *appuis* et de l'aide à l'apprentissage, comme les tuteurs, les moniteurs et l'aide à la rédaction, de même que les activités sociales et culturelles.

Toutefois, les étudiants sont plutôt partagés en ce qui concerne les autres aspects de leur expérience en matière d'apprentissage en langue. Pour ce qui est des appuis et de l'aide à l'apprentissage, certains étudiants aiment avoir la possibilité de rendre des travaux et de faire des examens dans l'une ou l'autre des deux langues; d'autres ont l'impression que cette façon de procéder nuit à l'objectif de l'apprentissage linguistique. Certains estiment que l'attribution d'une mention de passage ou d'échec était avantageuse, éliminant ainsi les préoccupations liées aux notes qui pourraient décourager certains étudiants de suivre un programme ou un cours donné en langue seconde par exemple; tandis que d'autres n'étaient pas d'accord, pensant qu'il importe d'obtenir une note dans tous les cours et de prouver que, même s'ils avaient choisi un parcours universitaire plus exigeant, ils avaient quand même réussi.

5.2 Les spécialistes de l'apprentissage des langues ont ciblé plusieurs facteurs clés de réussite

Les spécialistes de l'apprentissage des langues ont reconnu que l'apprentissage *fondé sur le contenu* s'est avéré très efficace. L'étude d'une matière universitaire dans sa langue seconde peut donner de meilleurs résultats en matière d'acquisition et d'approfondissement des compétences dans cette langue.

« Nous savons que l'acquisition d'une langue seconde est facilitée si les étudiants apprennent de nouvelles notions tout en faisant l'apprentissage de la langue, ce dernier s'avérant plus stimulant, intéressant et très motivant. »

Spécialiste de l'apprentissage des langues

Des spécialistes en langue ont également indiqué que diverses mesures de soutien à l'apprentissage devraient être offertes aux étudiants, compte tenu des besoins des établissements et des personnes. En voici quelques-unes :

- l'évaluation précoce, le placement et le groupement par aptitudes;
- un milieu d'apprentissage protégé, particulièrement dans les premières années, par exemple un professeur de langue qui accompagne les étudiants en classe;
- des cours de langue supplémentaires liés au contenu des cours;
- du tutorat et de l'aide en rédaction, en grammaire et en expression orale;
- l'apprentissage préparatoire ou intensif d'une langue au début de l'année scolaire ou durant l'été.

Voici d'autres facteurs de réussite importants ciblés par les spécialistes en langue :

- Les possibilités d'apprentissage en langue seconde doivent être offertes dans des conditions favorables, c'est-à-dire respecter les paramètres et l'horaire du programme d'études et ne pas exiger d'investissement supplémentaire démesuré en argent, en temps ou en efforts pour que les étudiants soient intéressés à poursuivre l'étude en langue seconde.
- Des possibilités devraient être offertes aux étudiants au début de leurs études universitaires, car ils peuvent perdre leurs compétences linguistiques et leur motivation dans les années qui suivent.
- La reconnaissance et les titres de compétences (diplôme, diplôme conjoint, certificat) sont des facteurs de motivation essentiels pour les étudiants.
- Un lieu physique donnant facilement accès à des ressources et où il est possible de pratiquer la langue seconde peut se révéler très utile.
- L'aspect pédagogique de l'enseignement et de l'apprentissage d'une langue est important. Bien que cela soit nécessaire, il ne suffit pas que le professeur maîtrise la langue seconde.
- Les professeurs qui donnent un cours universitaire dans la langue seconde doivent assumer une double tâche (contenu du cours et apprentissage de la langue), et ils peuvent avoir besoin de soutien (par exemple, la présence d'un professeur de langue adjoint dans la classe).

5.3 Les professeurs, les administrateurs et les représentants du gouvernement ont déterminé d'importants enjeux dans l'organisation et l'exécution des programmes en langue seconde

Les questions *financières* et celles qui se rapportent au *financement* sont cruciales. Il faut affecter des ressources supplémentaires afin d'élaborer des programmes efficaces et de les exécuter avec succès.

On a soulevé à plusieurs reprises la question du *leadership* et de l'*engagement* qui devaient provenir des échelons supérieurs et qui sont absolument essentiels. Les universités doivent démontrer qu'elles valorisent l'apprentissage en langue seconde, qu'elles le reconnaissent et en font la promotion aux plus hauts niveaux.

La *coordination* et la *logistique* constituent des éléments essentiels et exigent du temps et des efforts. Elles comprennent la planification et l'organisation des programmes et des initiatives, la négociation avec d'autres établissements et d'autres facultés au sein de l'université ainsi que le marketing.

Certains participants ont fait état de l'importance des *exigences d'admission et de départ* en langue seconde, indiquant que ces conditions envoient un message relatif à l'importance de l'apprentissage des langues et peuvent influencer sur les décisions des étudiants.

Des programmes réussis doivent également être élaborés selon une *démarche ascendante*, grâce à la participation de la collectivité. Mener des consultations auprès des parents et y faire participer les responsables des écoles et les professeurs, les organismes communautaires et les autres parties intéressées est essentiel pour cibler les questions, les besoins et les façons d'y répondre de manière à améliorer les programmes et à établir des mesures de soutien.

« Les échelons supérieurs des universités doivent faire savoir qu'ils valorisent l'apprentissage de la langue seconde et lui accordent de l'importance. Cela doit faire partie du mandat et de la mission des établissements. »

« Quelqu'un doit en prendre la responsabilité et s'assurer que c'est fait. »

« On ne peut pas simplement inscrire un programme à un calendrier de cours et l'offrir au hasard". Il faut définir et connaître la clientèle étudiante, planifier et organiser, mettre des appuis en place; il faut s'occuper du marketing et de la promotion... »

Participants, interviews avec des intervenants clés

5.4 Tous s'entendent sur l'importance des possibilités concrètes d'utiliser la langue seconde et d'interagir avec des personnes de l'autre groupe linguistique

Les étudiants, les professeurs, les représentants du gouvernement et les spécialistes de l'apprentissage en langue seconde ont tous souligné l'importance cruciale et la valeur des possibilités concrètes d'*utiliser* cette langue, par l'entremise d'une interaction avec des personnes de l'autre groupe linguistique, d'activités sociales et culturelles, ainsi que des échanges, de même que des possibilités d'étudier, de vivre et de travailler dans un environnement où l'on utilise la langue seconde.

Beaucoup de participants ont désigné cet élément comme étant le plus important facteur de succès d'une expérience d'apprentissage en langue seconde. Une aisance réelle dans une autre langue ne peut être acquise que si l'apprentissage en classe est combiné avec une expérience extrascolaire et de l'interaction avec des personnes qui parlent cette langue.

Lorsque les spécialistes de l'apprentissage linguistique font référence à l'apprentissage par l'entremise de possibilités d'interaction avec des personnes qui parlent l'autre langue, ils utilisent les termes communications authentiques ou apprentissage naturaliste. Ils insistent sur le fait que l'éducation formelle et l'apprentissage informel sont essentiels⁶.

« Si une chose pouvait être considérée comme la plus efficace aux niveaux primaire et secondaire – et, par extension, au niveau universitaire – ce serait de faire davantage afin que les étudiants participent à des programmes d'échanges... Cela rend la langue seconde vivante. Cela les motive. Ils peuvent apprendre davantage, dans un laps de temps relativement court en utilisant la langue avec des locuteurs d'origine... Les échanges sont la solution idéale... Ils peuvent donner des résultats saisissants! »

Spécialiste de l'apprentissage d'une langue seconde

« Peut-être devons-nous nous rendre à l'évidence... nous ne pourrons jamais parfaitement maîtriser notre langue seconde à moins de vivre, d'étudier et de travailler dans ce milieu linguistique. »

« Il faut vivre et étudier ou travailler dans un contexte réel où la langue seconde est utilisée... Il faut s'approprier la langue et apprendre à la parler en l'utilisant. Ce n'est pas comme étudier l'histoire. »

Étudiants ayant participé aux groupes de discussion

⁶ Consulter par exemple : www.ilob.uottawa.ca/symposium09.html

6. PRINCIPAUX ENJEUX ET DÉFIS

Dans les sections précédentes du présent rapport, on a ciblé des lacunes et des faiblesses dans les possibilités actuelles d'apprentissage en langue seconde au niveau universitaire, déterminé la nature de la demande et la nécessité d'offrir davantage de possibilités améliorées, de même que ce que nous savons de l'efficacité des programmes actuellement offerts et des façons de les améliorer.

Cette section sera axée sur certains des principaux enjeux et défis soulevés dans le cadre de l'étude en ce qui a trait à l'amélioration de l'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes.

6.1 Les coûts et le financement

Il n'est pas surprenant de constater que tous les participants, administrateurs d'université, professeurs, étudiants, représentants du gouvernement et spécialistes linguistiques, ont soulevé la question clé des coûts et du financement des programmes d'enseignement en langue seconde.

Beaucoup de participants ont fait remarquer que l'apprentissage d'une langue exige de plus petites classes, ce qui entraîne des coûts plus élevés. La formule classique du financement par personne des programmes universitaires n'est pas jugée adéquate dans le cas de l'apprentissage en langue seconde. On a également souligné que l'élaboration des programmes de langue peut demander beaucoup de travail, d'efforts, de temps et de ressources supplémentaires.

Dans le contexte économique actuel, la plupart des participants sentaient que tous les programmes universitaires se trouvent dans une situation précaire et que tous les ordres de gouvernement devront faire de nouveaux investissements précis qui seront essentiels si les universités sont tenues d'en faire plus.

« Pour les étudiants, il y a trois approches possibles à l'apprentissage amélioré et plus intensif d'une langue à l'université : étudier dans un établissement bilingue, étudier dans un établissement d'enseignement dans "l'autre" langue ou étudier dans un établissement d'enseignement dans sa "langue maternelle" en suivant des cours dans la langue seconde.

Ces trois approches comportent des coûts additionnels : elles signifient un moins grand nombre d'étudiants, ce qui se traduit par des coûts supplémentaires, et toutes les trois nécessitent du soutien. »

Administrateur supérieur d'une université, interview avec des intervenants clés

6.2 Les établissements de langue française hors Québec

Les représentants des établissements de langue française à l'extérieur du Québec ont parlé des possibilités et des défis qui les attendent alors qu'ils tentent d'attirer plus d'étudiants anglophones, en particulier des diplômés des programmes d'immersion.

Plusieurs ont soutenu avec énergie que ces établissements offrent le meilleur potentiel d'apprentissage en langue seconde parce qu'ils ont déjà l'infrastructure nécessaire et parce que leur environnement socioculturel et leur milieu d'apprentissage offre aux étudiants la possibilité de faire une immersion plus ou moins complète dans l'autre contexte linguistique.

« Les établissements de langue française à l'extérieur du Québec sont en position pour jouer un rôle de premier plan dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage en langue seconde au Canada.

Ces établissements ont le mandat et l'infrastructure nécessaires, de même que l'avantage suprême d'être en mesure d'offrir un apprentissage ainsi qu'un milieu social et culturel en langue française, ce qui représente peut-être le principal déterminant du succès de l'acquisition d'une langue seconde. »

Administrateur supérieur d'une université, interview avec des intervenants clés

Certaines personnes ont exprimé des préoccupations quant aux répercussions possibles sur les établissements et leur contexte culturel et linguistique si un nombre important d'étudiants anglophones s'y inscrivent.

On a également soulevé des préoccupations quant à l'octroi de ressources additionnelles aux établissements de langue anglaise aux fins d'élargissement des possibilités d'apprentissage d'une langue seconde, ce qui minerait les ressources et la stabilité financières des établissements de langue française. Cette préoccupation fut également formulée par les représentants des établissements bilingues.

« Certaines préoccupations ont été soulevées selon lesquelles une amélioration des possibilités d'apprentissage en langue seconde ne devrait pas mener à un questionnement du financement des langues officielles dans l'enseignement déjà prévu, et que les ressources affectées aux établissements de langue française en souffriraient.

Nous devons miser sur ce qui se fait déjà dans les établissements de langue française et les établissements bilingues. Investir d'importantes sommes dans les établissements de langue anglaise dans le but d'offrir quelques cours en français entraînerait une diminution du financement des établissements bilingues et des établissements de la minorité linguistique, aurait peu de répercussions et ne serait pas très efficace. »

Administrateur supérieur d'une université, interview avec des intervenants clés

La plupart des observateurs ont insisté sur le fait que des efforts particuliers doivent être déployés sur les plans du marketing, de l'information et de la promotion pour que ces établissements attirent des étudiants anglophones et pour que ces derniers y poursuivent leurs études, et sur le fait que des mesures de soutien spéciales et de l'aide sont nécessaires pour assurer leur succès et leur intégration.

6.3 Le rôle et la situation des départements de langues; méthodes d'enseignement dans les universités

Les professeurs et les administrateurs intervenant dans les programmes de langue seconde ont critiqué la manière dont l'apprentissage des langues et les départements de langues sont perçus et valorisés dans le contexte universitaire.

Il y a une perception commune selon laquelle les départements de langues sont les cousins pauvres de la communauté universitaire, et sont considérés comme inférieurs aux véritables disciplines universitaires.

Plusieurs sont fortement convaincus que l'apprentissage d'une langue n'est pas valorisé ou perçu comme important par les administrateurs supérieurs des universités et que, dans les établissements de langue anglaise, le français n'a que peu ou pas de reconnaissance ou de place officielle.

Parallèlement, bon nombre de participants ont soulevé la question des méthodes adoptées par les départements de langues des universités pour l'enseignement et l'apprentissage d'une langue seconde. Les étudiants ont sévèrement critiqué l'utilisation d'une méthode trop axée sur la littérature plutôt que sur l'enseignement et l'apprentissage de la langue en soi.

Les étudiants souhaitent que l'accent soit davantage mis sur les capacités de communiquer de vive voix et par écrit et sur les possibilités d'utiliser la langue dans des situations quotidiennes et concrètes, et que des liens plus étroits soient établis entre le contenu de la matière enseignée et les secteurs d'intérêt professionnel.

6.4 Les partenariats, la collaboration et l'utilisation de la technologie

Beaucoup de participants jugent que les partenariats et la collaboration, de même que la technologie, sont très prometteurs pour l'amélioration des possibilités d'apprentissage en langue seconde dans les universités.

Selon la majorité des participants, la collaboration entre les établissements est sous-exploitée à l'heure actuelle. Plus précisément, les participants croient fermement qu'on pourrait faire plus avec des établissements de l'autre langue, y compris les établissements de langue minoritaire et les établissements bilingues.

Quoiqu'une majorité des universités ayant participé au sondage (65 p. 100, 55 établissements) ait déclaré avoir établi un certain lien ou pris certaines dispositions avec des établissements de l'autre langue, le plus souvent, on faisait référence à la possibilité, pour les étudiants, d'obtenir des crédits pour des programmes et des cours suivis dans d'autres établissements. Peu d'établissements ont affirmé avoir pris des mesures officielles ou spéciales avec d'autres établissements, mesures précisément conçues pour promouvoir ou faciliter l'apprentissage en langue seconde.

Ces mesures pourraient comporter des ententes et des arrangements pour aider les étudiants à suivre des cours de langue seconde ou des cours dispensés dans leur langue seconde, dans ou par l'entremise d'un établissement qui donne des cours dans l'autre langue.

Nombre de participants estiment que la collaboration entre les établissements doit être centrée en priorité sur la promotion d'activités et de possibilités d'échanges plus grandes à l'intention des étudiants afin qu'ils étudient, vivent, travaillent et interagissent avec des personnes de l'autre groupe linguistique et qu'ils profitent du milieu universitaire de type immersion et de l'environnement social et culturel offert. Parmi ces possibilités notons des programmes d'étude à long et à court termes, des programmes d'été et d'alternance travail-études.

On voit également la possibilité d'avoir recours à la technologie comme élément à développer davantage, simultanément avec une plus grande collaboration entre les établissements. Cela pourrait comprendre des logiciels, des vidéoconférences, des cours en ligne et de l'apprentissage à distance.

Quelques exemples de collaboration et d'utilisation de la technologie

- Le Collège universitaire de Saint-Boniface offre aux étudiants une formation en enseignement du français sur place à l'University of Manitoba.
- L'University of Alberta a établi une liaison vidéo avec le Campus Saint-Jean pour soutenir l'University of Manitoba dans le cadre des cours de français langue seconde offerts aux étudiants.
- L'University of Prince Edward Island a conclu une entente d'échanges avec l'Université de Moncton pour les étudiants en formation des enseignants.

Une collaboration accrue *dans* les établissements a également été désignée comme élément devant être favorisé. Les départements de langues, par exemple, pourraient travailler en étroite collaboration avec d'autres facultés pour élaborer des cours de langue seconde adaptés au vocabulaire et au contenu de disciplines précises, et pour aider à l'élaboration et à la prestation des cours du programme enseignés dans la langue seconde.

6.5 La continuité et la cohérence dans les possibilités d'apprentissage en langue seconde

Les étudiants, les professeurs, les administrateurs d'université, les représentants du gouvernement et les spécialistes de l'apprentissage linguistique ont tous observé d'importants liens entre les différents niveaux du système d'éducation et ont souligné la nécessité d'assurer une cohérence et une continuité entre ces derniers.

L'expérience des étudiants au primaire et au secondaire, de même que leur niveau de compétence dans la langue seconde, acquis à ces niveaux, peuvent influencer sur leur décision de poursuivre leur apprentissage en langue seconde à l'université, leurs besoins linguistiques et le genre de programmes que les universités peuvent leur offrir.

En raison de la diversité des programmes au niveau secondaire, comme les programmes d'immersion, les programmes de français de base ainsi que les programmes intensifs, le niveau de compétence dans la langue seconde des étudiants qui commencent des études postsecondaires peut donc être très différent d'une personne à l'autre. En effet, certains étudiants sont réellement unilingues et d'autres sont à l'aise dans les deux langues. Satisfaire aux besoins de ces deux groupes est très difficile et peut représenter un défi de taille pour les universités dans la conception de programmes et de cours en langue seconde.

En outre, beaucoup de participants ont indiqué que le manque de possibilités diversifiées d'apprentissage en langue seconde au niveau universitaire de même que la décision des universités d'abolir les exigences en matière de langue seconde ont eu une incidence défavorable sur l'étude de la langue seconde au niveau secondaire et que davantage d'étudiants abandonnaient le programme tôt.

Bien des professeurs s'entendent pour dire que les compétences dans la langue seconde des étudiants qui commencent des études universitaires se sont dégradées au cours des dernières années, et que de plus en plus d'étudiants commencent leurs études universitaires sans expérience récente en langue seconde et voient leurs compétences en la matière se détériorer rapidement.

Les spécialistes de l'apprentissage de la langue seconde et les chercheurs ne partagent pas nécessairement cet avis quant aux capacités des étudiants, même s'ils soulignent le peu de succès des cours de base de langue seconde. Les spécialistes avancent que même si les connaissances en grammaire et les compétences en rédaction des étudiants ayant suivi un programme d'immersion peuvent être un peu faibles, ces étudiants ont généralement des compétences impressionnantes en ce qui a trait à la compréhension et à la capacité de penser et de traiter de l'information complexe dans leur langue seconde. Ces éléments sont très importants dans le contexte des études postsecondaires.

La principale constatation faite par un grand nombre de participants a été la nécessité de considérer le système d'éducation comme un *continuum* et d'offrir une gamme cohérente de possibilités variées et intéressantes d'apprentissage en langue seconde à tous les niveaux d'enseignement.

« Ce que nous devons comprendre, c'est que le système d'éducation n'est que cela, un "système"; il fonctionne "en bloc". Ce qui se produit à un niveau du système a des répercussions sur tous les autres niveaux. Ce que nous faisons – ou ne faisons pas – au niveau secondaire entraîne des conséquences au niveau universitaire. Et ce que les universités font – ou ne font pas – entraîne également des conséquences aux autres niveaux d'enseignement.

Nous devons transmettre à tous les niveaux un message clair à savoir que nous tenons à l'apprentissage linguistique, que c'est important.

Et nous devons offrir une vaste gamme de possibilités dans tout le système, à tous les niveaux. »

Spécialiste linguistique

6.6 Le marketing, la promotion et l'information

Les participants de presque tous les groupes de discussion et bon nombre de personnes interrogées ont insisté sur l'importance du marketing, de la promotion et de l'information. Les étudiants doivent en savoir plus sur les possibilités offertes. Ils doivent en outre connaître la valeur et les avantages des compétences en langue seconde, particulièrement en ce qui concerne les possibilités de carrière.

Plusieurs stratégies clés ont été relevées :

- Les universités attireraient davantage d'étudiants en diversifiant le nombre et le genre de programmes en langue seconde qu'elles proposent.
- Il est nécessaire de communiquer plus tôt avec les étudiants de niveau secondaire qui sont poussés à prendre hâtivement des décisions quant au choix d'une université et au cheminement de carrière.
- La touche personnelle – communication directe avec les universités, salons d'information, recours à des ambassadeurs ou à des personnes pour qui, professionnellement, la connaissance de la langue seconde a été avantageuse – fait une différence.

6.7 L'apprentissage en langue seconde et l'administration publique

Plusieurs participants ont indiqué que des liens plus étroits devaient être établis entre l'apprentissage en langue seconde et les programmes universitaires en lien avec l'administration publique.

Actuellement, peu de programmes universitaires en administration publique et dans des domaines connexes témoignent de l'importance de nos deux langues officielles, à l'exception, notamment, de programmes au Campus Glendon de l'Université York et à l'Université Simon Fraser.

Par exemple, peu de programmes universitaires dans ce domaine comportent des conditions d'admission et de départ en matière de langue seconde ou offrent des possibilités d'échanges. En outre, peu d'établissements donnent des cours de langue seconde liés à l'administration publique et au vocabulaire qui s'y rattache. En fait, peu d'établissements offrent des cours dans ce domaine dans la langue seconde. Aucun lien n'a d'ailleurs été établi entre les tests ou les exigences linguistiques des universités et ceux de la fonction publique.

Dans le contexte du renouvellement de la fonction publique fédérale, plus que jamais, le gouvernement du Canada se doit d'avoir accès à un grand bassin de candidats bilingues.

Et tous les Canadiens, sans égard à l'endroit où ils habitent au Canada, devraient avoir la possibilité de travailler pour leur gouvernement fédéral, dans des postes dont les fonctions exigent une aisance dans la langue seconde ou non. Par conséquent, les personnes qui le veulent devraient avoir accès à des possibilités adéquates d'apprentissage en langue seconde dans le système d'éducation, y compris au niveau universitaire.

Certains participants ont également noté la nécessité, pour certains gouvernements provinciaux, notamment au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, et les gouvernements territoriaux de recruter du personnel bilingue.

Beaucoup étaient d'avis que les universités se doivent d'en faire davantage en ce qui a trait à l'apprentissage en langue seconde dans les programmes d'administration publique. En outre, nombre de participants ont réitéré le fait que plus une personne est jeune, plus il est facile et efficace d'apprendre une autre langue. Ce seul élément devrait guider le gouvernement fédéral et le convaincre d'accroître son appui pour que de plus grandes possibilités d'apprentissage soient offertes dans les universités. La poursuite de l'apprentissage en langue seconde à l'université, dans le cadre de divers cours, activités et interactions concrètes, permet également de renforcer les compétences interculturelles qui facilitent le travail dans un milieu de travail bilingue et diversifié ainsi que sa gestion.

Beaucoup s'entendent pour dire qu'il y a un besoin, mais qu'il est aussi dans l'intérêt supérieur des gouvernements, et surtout du gouvernement du Canada, de travailler plus étroitement avec les universités en ce sens.

Maîtrise en affaires publiques et internationales du Campus Glendon

- Programme de maîtrise interdisciplinaire de deux ans pour préparer les étudiants à assumer différents rôles dans le domaine public.
- Approche bilingue; personnel bilingue de l'université, cours donnés dans les deux langues officielles.
- Études dans le domaine des politiques, de l'administration et des affaires publiques, dans le contexte canadien et international.
- Soutien au renforcement des capacités des étudiants dans leur deuxième langue officielle, y compris par l'entremise de cours offerts dans la langue seconde et de mesures d'aide à l'apprentissage.
- Stages rémunérés dans des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

7. LA VOIE À SUIVRE

Les constatations de l'étude font ressortir un certain nombre de domaines essentiels où le Canada doit améliorer l'apprentissage en langue seconde dans les universités. L'étude a également permis de recueillir des renseignements sur ce qui fonctionne, sur les éléments nécessaires à la réussite, sur les désirs des étudiants ainsi que sur les principaux enjeux et défis.

Quelle direction allons-nous prendre? Existe-t-il des modèles possibles et des exemples que d'autres pourraient adapter? Quelles sont les prochaines étapes? Qui devrait faire quoi?

La présente section du rapport regroupe les principales orientations proposées, présente les grandes lignes d'une variété de modèles et d'approches qui se sont dégagés au cours de l'étude et résume les nombreuses suggestions formulées par différentes parties concernant les mesures à prendre et les prochaines étapes.

7.1 Les orientations générales pour l'avenir et les aspects à examiner en priorité

Cette étude suggère plusieurs orientations générales et des aspects à examiner.

Premièrement, le Canada doit augmenter le nombre d'occasions d'apprentissage intensif de la langue seconde.

Deuxièmement, les établissements de langue minoritaire (ainsi que les établissements bilingues) sont en mesure d'offrir des occasions du genre aux jeunes Canadiens, et il faut exploiter davantage ce potentiel.

Troisièmement, l'amélioration des partenariats et de la collaboration, notamment avec les établissements de langue minoritaire et les établissements bilingues, ainsi que de l'utilisation de la technologie, sont très prometteuses dans le sens où elles permettraient d'en faire davantage et de mieux faire.

Quatrièmement, l'une des priorités devrait consister à augmenter le nombre d'échanges et d'occasions concrètes qu'ont les étudiants d'utiliser la langue seconde.

Cinquièmement, l'adoption de politiques et d'exigences plus strictes relatives aux langues secondes devrait s'inscrire dans une stratégie générale visant à améliorer l'apprentissage en langue seconde à l'université.

Finalement, il faut intensifier les efforts visant à mieux informer les étudiants des avantages associés aux compétences en langue seconde et des occasions d'améliorer ces compétences à l'université.

La voie de l'avenir – Orientations générales et aspects essentiels à examiner

- Augmenter le nombre d'occasions d'apprentissage intensif en langue seconde.
- Exploiter le potentiel des établissements de langue minoritaire.
- Améliorer les partenariats, la collaboration et l'utilisation de la technologie.
- Augmenter le nombre d'échanges et d'occasions concrètes d'utiliser la langue seconde.
- Adopter des politiques et des exigences plus strictes relativement aux langues secondes.
- Intensifier les efforts se rapportant à l'information, à la promotion et au marketing.

7.2 Des modèles et des approches possibles

Au cours des discussions en groupe et des interviews menées auprès d'intervenants clés, les participants ont amené de nombreuses idées de modèles et d'approches possibles concernant l'apprentissage en langue seconde à l'université.

Les participants estimaient qu'il était nécessaire de trouver une variété de modèles et d'approches pour augmenter le nombre d'occasions d'apprentissage en langue seconde. Aucun modèle ni aucune approche ne peut s'appliquer dans toutes les circonstances. Chaque université compose avec des facteurs particuliers, dont les suivants :

- la situation d'un établissement : taille, mission, ressources, emplacement;
- le contexte de majorité ou de minorité linguistique dans lequel se trouve l'université;
- la proximité d'établissements et de collectivités de l'autre langue.

De plus, les objectifs, les besoins et les niveaux de compétences des étudiants jouent un rôle important dans l'équation.

Les participants ont signalé qu'il y avait déjà un grand nombre de modèles et la possibilité de les adapter ou de les personnaliser en fonction de situations ou contextes particuliers.

Ils sont tous présentés ci-dessous.

Il faut souligner que ces modèles ne sont pas nécessairement complets, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas entièrement développés.

Certains constituent plutôt des concepts ou des approches. Bien que certains décrivent une approche ou un style de gestion, d'autres décrivent une approche à la prestation de programme.

Il faut également souligner que les différents modèles présentés ne sont pas incompatibles; les établissements qui désirent augmenter le nombre d'occasions d'apprentissage en langue seconde pourraient décider d'intégrer des éléments de différentes méthodes de gestion ou de prestation du programme.

Modèles et approches possibles

- Le modèle de l'établissement de *l'autre langue*
- Le modèle de l'établissement *bilingue*
- Le modèle *buffet*
- Le modèle *central*
- Le modèle du *partenariat*
- Le modèle *ciblé*
- Le modèle *sur mesure*

7.2.1 Le modèle de l'établissement de l'autre langue

Dans ce modèle, les étudiants fréquentent des établissements où la langue d'instruction est l'autre langue officielle, c'est-à-dire que les étudiants anglophones étudient en français dans des universités de langue française au Québec ou dans d'autres provinces, et que les étudiants québécois francophones étudient en anglais dans des établissements de langue anglaise au Québec ou dans d'autres provinces.

Le plus grand avantage de ce modèle réside dans le fait que les étudiants vivent une immersion presque complète dans le milieu universitaire, communautaire, social et culturel de l'autre langue.

L'un des enjeux importants de ce modèle se situe dans la volonté et la capacité des étudiants à fréquenter un établissement où la langue d'instruction est leur langue seconde. Comme nous l'avons déjà mentionné, peu d'étudiants semblent vivre cette expérience à l'heure actuelle. Différents facteurs semblent expliquer cette situation dont les suivants :

- Les étudiants ne veulent pas tous suivre la totalité de leurs cours dans leur langue seconde.
- De nombreux étudiants doutent de leur capacité à réussir leurs études postsecondaires dans leur langue seconde ou à se mesurer à des étudiants dont c'est la langue maternelle.
- Les étudiants qui fréquentent un établissement situé à l'extérieur de leur province ou loin de leur domicile assument des dépenses supplémentaires.
- Des étudiants peuvent désirer fréquenter un établissement en particulier ou un établissement reconnu pour son excellence dans un domaine d'étude.
- Certains établissements limitent parfois le nombre de places ainsi que le choix de programmes et de cours.

Les établissements devraient peut-être offrir des services de soutiens ou des accommodements visant à faciliter l'intégration et la réussite de ces étudiants, et réaliser des activités de marketing et de promotion particulières destinées à attirer des étudiants.

7.2.2 Le modèle de l'établissement bilingue

Dans ce modèle, les étudiants fréquentent une université qui se dit bilingue, où le bilinguisme constitue un élément fondamental de la mission et du mandat de l'établissement.

De tels établissements offrent une gamme de programmes et de cours donnés dans les deux langues. Ce modèle n'est pas monolithique. Certains établissements peuvent offrir l'intégralité ou presque des programmes et des cours dans les deux langues. D'autres offrent seulement certains programmes ou certains cours dans la langue seconde, ou s'efforcent de le faire dans certains domaines d'étude. Des établissements décident également d'utiliser une approche d'instruction bilingue où le français et l'anglais sont employés dans les classes.

Les étudiants d'un établissement bilingue qui décident de suivre quelques cours ou la totalité de ceux-ci dans leur langue seconde ont parfois besoin de services d'aide ou d'accommodements, comme dans le modèle de l'établissement de l'autre langue.

Certains établissements bilingues peuvent également offrir un programme d'immersion structuré comprenant un environnement d'apprentissage protégé et d'autres services d'aide, comme un professeur de langue qui accompagne les étudiants en classe et des cours de langue supplémentaires.

Comme pour le cas du modèle de l'établissement de l'autre langue, l'un des enjeux peut résider dans la volonté et la capacité des étudiants à suivre des cours dans leur langue seconde. Le coût peut également s'inscrire parmi les enjeux, puisque offrir ces cours entraîne parfois des frais additionnels, en plus des frais administratifs.

7.2.3 Le modèle buffet

En vertu de ce modèle, les établissements proposent aux étudiants la possibilité de suivre différents cours dans leur langue seconde. La gamme de cours varie selon les domaines d'étude et en nombre. Parmi les facteurs pris en considération se trouvent l'intérêt des étudiants et la demande, la disponibilité des professeurs qui désirent enseigner dans la langue seconde et qui sont en mesure de le faire, ainsi que le mandat et la mission de l'établissement.

Ce modèle peut être adapté au contexte et à la capacité des établissements, et constituer un moyen de répondre aux objectifs d'apprentissage linguistique des étudiants qui ne désirent pas nécessairement suivre tous leurs cours ou la majorité de ceux-ci dans leur langue seconde.

Les enjeux associés à ce modèle comprennent les coûts, principalement liés au petit nombre d'étudiants par classe et au besoin de soutiens à l'apprentissage, ainsi que l'efficacité de cette approche en matière d'apprentissage en langue seconde si les étudiants s'inscrivent uniquement à quelques cours.

7.2.4 Le modèle central

Il est possible de percevoir ce modèle principalement comme un modèle de gestion servant à créer et à offrir des occasions d'apprentissage en langue seconde de façon intensive.

Il se caractérise par l'importance de son mandat et par le soutien des plus hauts dirigeants de l'université qui incitent l'établissement à prendre des mesures à cet égard, ainsi que par un noyau administratif solide qui se consacre à la planification, à l'organisation et à la mise en œuvre des nouvelles occasions d'apprentissage d'une langue. Il peut également comprendre des services de soutiens bien établis et regrouper les ressources et les services d'aide en un seul et même endroit afin de favoriser les occasions d'utiliser la langue seconde.

Dans ce modèle, le nombre et la variété de cours pourraient être limités, à tout le moins au début, et concentrés dans un ou deux domaines d'étude. La méthode de gestion de ce modèle pourrait être accompagnée de différents modes de prestation des programmes et des cours.

Les enjeux associés à ce modèle comprennent le coût de la gestion, de la conception et de la prestation du programme, le choix limité de programmes et de cours ainsi que le nombre restreint de places.

7.2.5 Le modèle du partenariat

Ce modèle se fonde sur le partenariat et la collaboration avec des établissements qui emploient l'autre langue.

En vertu de ce modèle, un établissement n'offre pas lui-même de cours donnés en langue seconde, et les étudiants ne s'inscrivent pas non plus à temps complet dans un établissement représentant l'autre langue.

Un établissement conclut plutôt des ententes avec un établissement de l'autre langue qui répondra à la demande des étudiants concernant des cours donnés dans l'autre langue. Différentes solutions pourraient être envisagées, notamment l'inscription pour une partie de l'année ou pour toute l'année dans l'autre établissement; des cours donnés en ligne, par vidéoconférence ou à distance; l'offre de cours par l'établissement de l'autre langue sur le campus d'attache des étudiants.

Les enjeux associés à ce modèle comprennent les coûts, la reconnaissance et le transfert des crédits, la facilité d'accès pour les étudiants et l'efficacité de l'apprentissage en langue seconde si les étudiants suivent uniquement quelques cours dans leur langue seconde.

7.2.6 Le modèle ciblé

Ce modèle nécessite la sélection des domaines d'étude et des champs d'intérêt professionnels où les capacités liées à une langue seconde sont particulièrement pertinentes et importantes, puis l'utilisation d'une variété d'outils et d'instruments destinés à favoriser l'apprentissage amélioré en langue seconde dans la discipline ou le domaine en question.

Il pourrait entre autres s'agir de conditions relatives à la langue seconde pour l'obtention du diplôme; de cours de langue seconde axés sur le contenu et le vocabulaire de la discipline; de certains cours donnés en langue seconde, que ce soit dans l'établissement même ou au moyen d'ententes établies avec un établissement de l'autre langue; des occasions de vivre, de travailler ou d'étudier dans le contexte de la langue seconde, ou l'intégration d'exigences à ce sujet.

Ce modèle peut mener à une approche très cohérente pour les établissements qui s'efforcent, par différents moyens, d'intégrer entièrement la dimension de la langue seconde dans le programme d'étude.

Les enjeux associés à ce modèle comprennent les coûts et la portée. L'efficacité peut également constituer un enjeu, selon la nature des approches et des outils choisis et leur importance.

7.2.7 Le modèle sur mesure

Ce modèle comprend une méthode d'enseignement et d'apprentissage de la langue seconde axée sur le contenu et le vocabulaire de différents domaines d'études, par exemple le français des affaires. Le choix des disciplines refléterait les intérêts et la demande des étudiants ainsi que leur pertinence par rapport aux études futures et aux choix de carrières.

La portée et la méthode de ce modèle sont plus limitées que celles des autres modèles – par exemple, il est axé sur les cours de langue seconde, et non sur l'étude en langue seconde – et pourrait être utilisé de façon indépendante ou intégré à d'autres modèles et approches dans le cadre d'une stratégie générale. La reconnaissance des compétences linguistiques, notamment au moyen de certificats particuliers, de diplômes mixtes ou d'une mineure, pourrait constituer une caractéristique importante.

Les enjeux associés à ce modèle comprennent les coûts de conception du programme, la nécessité de travailler en étroite collaboration avec d'autres départements et l'efficacité générale du modèle s'il est utilisé à titre de stratégie indépendante, sans être coordonné avec d'autres mesures et initiatives.

7.3 Des suggestions relatives aux prochaines étapes et aux mesures à prendre

Au cours des discussions en groupe et des interviews menées auprès d'intervenants clés, les participants ont formulé de nombreuses suggestions concernant les prochaines étapes et les mesures à prendre. Ces suggestions se divisent en quatre groupes :

- les universités;
- les gouvernements;
- le commissaire aux langues officielles;
- d'autres organisations et parties intéressées.

7.3.1 Des suggestions de mesures pour les universités

De nombreux participants estimaient que les établissements universitaires étaient les mieux placés pour examiner les modèles et les approches, et pour élaborer des plans et des propositions de nouvelles initiatives en fonction de leur propre situation ainsi que des besoins et des objectifs de leurs étudiants.

Cependant, certains participants ont laissé entendre que les établissements intéressés devraient former un groupe ou un *consortium* en vue de se pencher sur les enjeux et de formuler des propositions relatives aux mesures à prendre.

Ils ont suggéré que les établissements de langue minoritaire examinent ensemble les enjeux qui les concernent et élaborent des propositions relatives aux mesures à prendre et aux nouvelles initiatives, possiblement par la création d'un groupe de travail formé de représentants de ces établissements. De plus, advenant la création d'un consortium d'établissements intéressés, il importerait d'inviter des établissements de langue minoritaire et des établissements bilingues à s'y joindre puisque leur situation leur permet de jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration des possibilités d'apprentissage en langue seconde.

Plusieurs participants ont proposé que les établissements envisagent la possibilité d'établir de nouvelles exigences relatives à la langue seconde ou de rehausser les exigences en vigueur. Celles-ci pourraient s'inscrire parmi les exigences générales d'admission ou d'obtention d'un diplôme universitaire, ou être axées sur certains domaines d'étude où la connaissance d'une langue seconde est particulièrement pertinente et importante, comme l'administration publique, le journalisme, les affaires internationales ou le commerce international. Ces exigences pourraient faire partie d'une stratégie générale visant à améliorer l'apprentissage en langue seconde dans ces disciplines et être associées à d'autres mesures comme des cours de langue seconde adaptés, des cours dans des disciplines enseignées en langue seconde ou encore le renforcement des occasions ou des exigences d'échanges au sein d'un programme.

Les participants ont suggéré que les établissements – de façon individuelle, ou peut-être conjointement ou en collaboration avec l'Association des universités et collèges du Canada (AUGC) ou d'autres parties – devraient mener des sondages sur la volonté et la capacité des enseignants à donner des cours dans la langue seconde.

Une autre suggestion consistait à proposer aux établissements de réaliser des sondages sur les préférences et la volonté des étudiants à poursuivre des études en langue seconde ainsi que sur les types d'occasions, de solutions et de programmes qu'ils aimeraient se voir offrir.

Nombre de participants ont mis l'accent sur l'importance de voir les établissements élaborer et mener des initiatives de promotion et de marketing accrues. Comme nous le mentionnons dans la section 6.6, ils estimaient que ces activités devraient être intégrées plus tôt, au cours des études secondaires, et qu'elles pourraient comprendre le recours à des ambassadeurs ou la formation d'un bureau des conférenciers. À ce sujet, les participants ont soulevé la possibilité que les gouvernements ou le Commissariat aux langues officielles facilitent et soutiennent une initiative du genre à l'échelle nationale.

Certains participants estimaient qu'il était préférable de favoriser la création de centres d'excellence dans l'apprentissage en langue seconde au lieu d'utiliser une approche d'application générale. Les établissements devraient être incités à exploiter des créneaux, par exemple dans les domaines d'étude où les compétences dans une langue seconde sont particulièrement pertinentes.

7.3.2 Des suggestions de mesures pour les gouvernements

Les participants ont suggéré des mesures que pourraient prendre les gouvernements à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale.

De nombreuses suggestions portaient sur le financement et sur le soutien financier, mais des participants ont insisté pour que les gouvernements défendent fermement cette question et en fassent la promotion au moyen d'énoncés de politique et de communications destinées au public, et qu'ils réunissent les différents intervenants en vue d'adopter des mesures.

Un grand nombre de participants jugeaient que le gouvernement du Canada devait faire preuve de leadership à l'échelle nationale et promouvoir activement l'importance et la valeur de l'apprentissage d'une langue seconde durant les études universitaires et postsecondaires.

Ils ont également souvent relevé le fait que le gouvernement du Canada, qui a besoin de recruter de plus en plus de candidats bilingues dans le cadre du renouvellement de la fonction publique, devrait travailler plus étroitement avec les universités afin de contribuer à la constitution d'un effectif bilingue pour l'avenir. La nécessité d'établir des liens entre les exigences linguistiques de la fonction publique et les tests linguistiques ainsi qu'entre les programmes universitaires et l'évaluation des connaissances linguistiques revenait souvent parmi les exemples d'éléments à améliorer.

Le projet pilote mené actuellement par l'École de la fonction publique du Canada pour offrir ses ressources d'apprentissage de la langue seconde à différentes universités a été cité parmi les réalisations positives. Les participants ont aussi mentionné les efforts déployés récemment par le greffier du Conseil privé afin de favoriser une meilleure collaboration entre les universités et la fonction publique au moyen de l'initiative des « champions » visant à jumeler des recteurs et des sous-ministres. Cependant, ils estimaient que les langues officielles doivent constituer une partie importante de cette collaboration.

En ce qui concerne le financement public et l'aide financière, de nombreux participants croyaient fermement que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient octroyer de nouveaux fonds destinés à soutenir les initiatives actuelles et les nouvelles initiatives lancées par les universités.

En lien avec l'importance que de nombreuses personnes attachaient à l'augmentation du nombre d'occasions qu'ont les étudiants d'utiliser leur langue seconde dans des situations de la vie courante avec des personnes employant l'autre langue, les participants ont suggéré que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux augmentent le financement accordé aux activités d'échanges. Ces activités comprendraient une coopération au sein du gouvernement ainsi qu'avec le secteur privé et le secteur sans but lucratif. Bien des participants sont d'avis que le gouvernement devrait envisager la possibilité de créer un programme semblable au programme Erasmus qui existe en Europe.

Programme Erasmus

- Ce programme permet aux étudiants de poursuivre leurs études durant un semestre dans un autre pays de l'Union européenne.
- Le programme est avantageux parce que les participants continuent de s'instruire, en plus d'acquérir des compétences linguistiques et interculturelles.
- Ce programme soutient les établissements d'enseignement supérieur qui collaborent au moyen de programmes intensifs, de réseaux et de projets multilatéraux.
- Quelque 90 p. 100 des universités européennes situées dans 31 pays prennent part au programme.
- Depuis la création du programme en 1987, 1,9 million d'étudiants y ont participé. Chaque année, en moyenne, 200 000 étudiants participent au programme.
- L'un des objectifs d'Erasmus consiste à recruter un total de 3 millions d'étudiants d'ici 2012.
- Le nouveau programme Erasmus Mundus, une extension du programme Erasmus, vise les échanges à l'échelle mondiale.

L'augmentation des possibilités d'échanges à l'intérieur du Canada avec des établissements de l'autre langue grâce à un tel programme pourrait inciter les étudiants à participer à ce type d'activités où ils auraient l'occasion d'employer la langue dans différentes situations de la vie courante. Comme le nombre d'étudiants qui participent à ce type particulier d'échanges demeure actuellement inconnu, il importera de compiler des données afin d'évaluer les progrès effectués.

Les participants ont aussi proposé que le gouvernement du Canada augmente le financement et la promotion des programmes nationaux, notamment les bourses d'été de langues et les moniteurs de langues officielles, qui sont considérés comme des programmes très utiles, dont le financement est inadéquat ou précaire. L'abolition récente du programme Accent, qui visait les emplois de moniteurs de langues à temps partiel, illustre la précarité de ces programmes.

7.3.3 Des suggestions de mesures pour le commissaire aux langues officielles

De nombreux participants estimaient que le commissaire devait jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la sensibilisation du public à l'importance et à l'utilité de l'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes.

Ils ont fait valoir qu'il serait important que le commissaire publie les résultats de la présente étude, en plus d'en faire la promotion, et qu'il profite de ses apparitions publiques et des événements auxquels participe le public pour s'acquitter de cette tâche.

De plus, ils considéraient que le commissaire devrait peut-être jouer un rôle de champion; il devrait en effet prouver aux gouvernements la nécessité de prendre davantage de mesures dans ce domaine et d'accorder du financement supplémentaire destiné à cette fin.

Le commissaire devrait également travailler en collaboration avec les établissements et les parties intéressées afin de faire avancer la question dans son ensemble. Entre autres, il pourrait créer des groupes, favoriser la poursuite des travaux et des études, par exemple au sujet des différents modèles et approches, et soutenir la mise à l'essai d'approches novatrices ainsi que la diffusion de renseignements sur les pratiques exemplaires.

7.3.4 Des suggestions de mesures pour les autres parties

Voici des exemples des mesures suggérées par différents organismes et des parties intéressées :

- Une conférence ou réunion devrait être organisée afin de rassembler les parties intéressées, entre autres les universités, les étudiants, les spécialistes de l'apprentissage d'une langue seconde et les gouvernements.
- L'AUCO pourrait examiner différents modèles et approches en collaboration avec les universités, et se pencher sur les moyens de promouvoir les partenariats et la collaboration.
- Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), devrait définir des objectifs généraux concernant une politique sur l'apprentissage en langue seconde durant les études universitaires, et se pencher sur les questions entourant les exigences en matière de langue seconde.
- L'organisme Canadian Parents for French pourrait travailler en collaboration avec les gouvernements, les établissements et d'autres organismes établis dans chacune des provinces et chacun des territoires afin de les inciter à élaborer des propositions adaptées à leurs besoins.
- Il est nécessaire d'améliorer la documentation relative à la demande des employeurs concernant la connaissance d'une langue seconde.

8. CONCLUSION

Il est essentiel d'accroître les possibilités d'apprentissage en langue seconde dans les universités si le Canada souhaite offrir un réel continuum de possibilités aux étudiants qui désirent apprendre l'autre langue officielle. Ces possibilités, qui doivent se présenter dès le primaire et se poursuivre au cours des études secondaires et postsecondaires, feront en sorte que les étudiants se distingueront sur le marché du travail en raison de leurs compétences langagières qui représenteront une valeur ajoutée.

Il sera par conséquent primordial d'aller de l'avant et de se fonder sur les constatations de cette étude pour améliorer les possibilités d'apprentissage en langue seconde à l'intention des étudiants canadiens au niveau universitaire.

Parallèlement, bien que les enjeux et les domaines d'action prioritaires soient clairement établis, il faut reconnaître que les avancées dans ce domaine présenteront des défis.

Le contexte économique et financier actuel s'avère très difficile pour les universités canadiennes. L'apprentissage en langue seconde ne semble pas faire partie des grandes priorités. Les établissements ne perçoivent pas encore de fortes demandes de la part des étudiants malgré le fait que celle-ci soit bel et bien présente. De plus, les universités doivent composer avec des priorités multiples et concurrentes, et elles sont aux prises avec une diminution des ressources.

Bien que les gouvernements accordent généralement leur soutien, ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux et territoriaux n'ont affirmé clairement être en mesure de défendre fermement cette question et de la faire avancer. Ils doivent se fonder sur des initiatives existantes, les consolider, et en créer de nouvelles qui montrent clairement que l'apprentissage en langue seconde constitue un volet essentiel de l'enseignement postsecondaire dans les universités canadiennes de toutes les régions du pays.

Il faut également garder à l'esprit la nécessité de respecter l'autonomie et l'indépendance des établissements, de même que la grande différence des situations entre les établissements et les régions. Aucune méthode unique ne conviendra à tous les cas.

Bien qu'il s'agisse d'enjeux importants à prendre en considération, le Canada ne pourrait pas ne pas apporter d'amélioration à l'apprentissage en langue seconde dans les universités.

L'économie du Canada se fonde de plus en plus sur la connaissance dans un monde où les frontières disparaissent et où la concurrence internationale s'intensifie. Les compétences langagières sont ainsi plus importantes que jamais. Le Canada est bien connu dans le monde en grande partie à cause de sa dualité linguistique. Les jeunes Canadiens comprennent l'importance de parler une langue seconde, voire une troisième langue, et ils désirent apprendre.

De plus, l'augmentation du nombre de Canadiens parlant les deux langues officielles forme un élément important de l'identité et de l'unité canadienne, en plus de contribuer au fonctionnement efficace du pays.

Les progrès reposent sur le leadership, l'engagement et la participation de toutes les parties.

9. RECOMMANDATIONS

La section suivante présente les recommandations du commissaire aux langues officielles à l'intention des gouvernements, des universités et des autres partenaires clés.

9.1 Les premières étapes

RECOMMANDATION 1 : ADOPTION RÉELLE DE MESURES

Afin d'assurer le suivi des conclusions et des recommandations énoncées dans le présent rapport, le commissaire aux langues officielles recommande au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, compte tenu de son mandat qui consiste à favoriser et à soutenir l'apprentissage du français et de l'anglais au Canada, de convoquer une réunion des parties intéressées, y compris les universités, les organisations à caractère éducatif, les spécialistes de l'apprentissage linguistique et les gouvernements, afin de discuter des moyens d'améliorer les possibilités d'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes ainsi que de déterminer les éventuelles prochaines étapes et les mesures à prendre.

9.2 Des recommandations à l'intention des gouvernements

Les gouvernements, c'est-à-dire le gouvernement du Canada ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, ont un intérêt essentiel et un rôle important à jouer dans la promotion et le soutien de l'amélioration des possibilités d'apprentissage en langue seconde au sein des universités canadiennes.

À cette fin, les gouvernements devraient prendre des mesures dans leurs champs de compétences respectifs et travailler conjointement ainsi qu'en collaboration avec les universités et d'autres parties intéressées.

Notamment, les gouvernements devraient faire preuve de leadership, élaborer des politiques appropriées en matière d'apprentissage en langue seconde et en faire la promotion, réunir différents partenaires en vue de prendre des mesures et mettre une aide financière adéquate à la disposition des établissements.

RECOMMANDATION 2 : INSCRIPTION DE L'APPRENTISSAGE EN LANGUE SECONDE PARMIS LES PRIORITÉS

Le commissaire aux langues officielles recommande au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux, par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), d'élaborer un énoncé global de politique reconnaissant l'apprentissage en langue seconde en tant qu'élément intégral de l'enseignement universitaire au Canada, et d'inciter les universités à offrir des possibilités améliorées d'apprentissage en langue seconde. Cette politique devrait définir l'amélioration des possibilités d'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes comme un domaine d'action prioritaire conjoint, et les gouvernements devraient entamer des discussions sur les meilleurs moyens de travailler en collaboration avec les universités et d'autres parties intéressées à cette fin.

RECOMMANDATION 3 : CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS

Le commissaire aux langues officielles recommande au gouvernement du Canada ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux de créer un nouveau fonds visant à offrir une aide financière aux universités afin que celles-ci élaborent et mettent en œuvre de nouvelles initiatives destinées à améliorer les possibilités d'apprentissage en langue seconde. Cependant, ce fonds ne devrait pas avoir pour effet de diminuer le soutien actuel ni le besoin de soutien supplémentaire des établissements de langue minoritaire et des établissements bilingues.

Ce fonds devrait fournir un financement supplémentaire s'ajoutant aux ressources déjà octroyées dans le cadre des ententes en matière d'enseignement des langues officielles, et il devrait comprendre des mécanismes de responsabilisation axés sur les résultats et de production de rapports à l'intention du public, y compris des indicateurs de rendement convenus ainsi que des dispositions visant à promouvoir la mobilité des étudiants au pays.

La priorité devrait être accordée aux initiatives prévoyant la collaboration entre les établissements de langue française et de langue anglaise, particulièrement ceux qui se trouvent en situation linguistique minoritaire de même que les établissements bilingues ainsi qu'aux initiatives augmentant les occasions offertes aux étudiants de vivre et d'étudier dans le contexte de leur langue seconde. Il faudrait également accorder du soutien aux projets pilotes et à la diffusion de renseignements sur les résultats et les pratiques efficaces.

Dans le contexte de ce fonds, le commissaire aux langues officielles recommande au gouvernement du Canada ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux de créer un nouveau programme visant à promouvoir les occasions offertes aux étudiants d'étudier de façon intensive dans leur langue seconde au sein d'un autre établissement canadien. Ce programme serait l'équivalent canadien des programmes Erasmus et Erasmus Mundus, couronnés de succès, qui ont été conçus pour favoriser la coopération entre les universités européennes, l'échange et le dialogue entre les cultures de même que la mobilité des étudiants et des universitaires, dans le but de préparer les participants à vivre dans une société mondiale axée sur les connaissances.

La recommandation suivante, qui s'adresse au gouvernement du Canada, concerne l'apprentissage en langue seconde et la fonction publique.

RECOMMANDATION 4 : LA FONCTION PUBLIQUE ET LES UNIVERSITÉS

Le commissaire aux langues officielles recommande au gouvernement du Canada, dans le cadre du renouvellement de la fonction publique, d'inscrire parmi ses priorités la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les universités afin d'augmenter le bassin de candidats bilingues capables de pourvoir des postes au sein de la fonction publique et de veiller à ce que ces possibilités soient accessibles à tous les Canadiens.

Plus précisément, le commissaire recommande que :

- le gouvernement du Canada accélère l'exécution de l'engagement énoncé dans la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*, qui consiste à mener un projet pilote avec l'École de la fonction publique du Canada, visant à offrir ses produits d'apprentissage aux universités canadiennes, et qu'il élargisse le projet pour englober d'autres universités;
- la Commission de la fonction publique élabore, en collaboration avec les universités, un cadre de travail sur les aptitudes linguistiques, comme le Cadre européen commun de référence pour les langues, afin d'établir des équivalences entre les examens administrés par la fonction publique et ceux qu'emploient les universités, et d'envisager la possibilité de confier aux universités la tâche de qualifier préalablement les étudiants selon les différents niveaux de compétences linguistiques que doivent atteindre les candidats pour occuper un poste au sein de la fonction publique;
- le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les universités pour améliorer le volet des langues officielles des programmes universitaires liés à l'administration publique du pays au sens large. Cette recommandation devrait tenir compte du fait que la dualité linguistique et la politique sur les langues officielles constituent des éléments fondamentaux de l'administration et de la politique publique au Canada; offrir aux étudiants qui suivent par exemple des programmes d'administration publique, de sciences politiques et de droit d'améliorer leurs compétences dans leur langue seconde; leur offrir la possibilité d'étudier dans ce domaine dans leur langue seconde; leur offrir la possibilité d'étudier et de travailler dans un environnement où se parle leur langue seconde.

9.3 Des recommandations à l'intention des universités

Une importante responsabilité des universités canadiennes consiste à prendre des mesures visant à améliorer les possibilités d'apprentissage en langue seconde pour les jeunes. Elles doivent satisfaire davantage aux besoins des étudiants et les préparer à leur entrée sur le marché du travail. Les recommandations suivantes comprennent des mesures qui sont proposées aux universités, de façon individuelle et collective.

RECOMMANDATION 5 : ADOPTION DE MESURES

Le commissaire aux langues officielles recommande aux établissements individuels d'élaborer des stratégies et des plans d'action destinés à améliorer les possibilités d'apprentissage en langue seconde, en fonction de leur propre situation et de leur propre contexte.

Plus précisément, le commissaire recommande aux établissements de créer plus de possibilités d'apprentissage intensif en langue seconde et de les offrir aux étudiants, notamment des cours de langue seconde se rapportant à leur domaine d'étude, des possibilités d'étudier dans leur langue seconde ainsi que des possibilités de vivre et d'étudier dans un environnement où se parle leur langue seconde et d'entrer en contact avec des personnes employant l'autre langue.

Le commissaire aux langues officielles recommande aux établissements de se concentrer particulièrement sur la collaboration avec les autres établissements et d'utiliser la technologie à cette fin.

RECOMMANDATION 6 : EXAMEN DE DIFFÉRENTES APPROCHES

Le commissaire aux langues officielles recommande à l'Association des universités et collèges du Canada d'examiner, en collaboration avec les universités, différentes approches permettant d'améliorer les possibilités d'apprentissage en langue seconde grâce à la promotion de la collaboration et de partenariats accrus entre les établissements.

Cette recommandation pourrait nécessiter la création d'un groupe de travail réunissant les établissements intéressés, dont le mandat consisterait à examiner les enjeux principaux et à formuler des propositions et des conseils à l'intention des recteurs et des gouvernements, y compris des propositions de projets pilotes en vue de mettre à l'essai une variété de modèles et d'approches.

Cette recommandation pourrait également nécessiter la création d'un groupe de travail réunissant des établissements de langue française situés à l'extérieur du Québec, dont le mandat consisterait à examiner les enjeux et à formuler des propositions concernant l'attraction et l'intégration des étudiants anglophones, ainsi qu'à améliorer la collaboration en matière d'apprentissage en langue seconde avec des établissements de langue anglaise.

RECOMMANDATION 7 : OBTENTION D'UN PLUS GRAND NOMBRE DE RENSEIGNEMENTS

Le commissaire aux langues officielles recommande aux universités de recueillir davantage de renseignements sur la volonté et la capacité des professeurs de donner des cours dans l'autre langue de même que sur les objectifs d'apprentissage des étudiants en matière de langue seconde et le type de possibilités qu'ils aimeraient avoir.

Des sondages et des études à ce sujet pourraient être menés par les universités, de façon individuelle, ou encore collectivement par l'entremise de l'Association des universités et collèges du Canada et d'autres parties intéressées.

RECOMMANDATION 8 : ADOPTION DE POLITIQUES EN MATIÈRE DE LANGUE SECONDE

Le commissaire aux langues officielles recommande aux universités d'adopter des politiques officielles en matière d'apprentissage en langue seconde dans le cadre d'une stratégie générale visant à améliorer cet apprentissage.

Le commissaire aux langues officielles recommande également aux universités de trouver d'autres moyens de reconnaître l'importance de l'apprentissage en langue seconde et de démontrer la valeur qu'elles y attachent.

Cette recommandation pourrait comprendre, par exemple, l'ajout d'exigences nouvelles ou renforcées aux exigences générales de l'université ou ciblant des disciplines précises, la reconnaissance des défis associés à l'apprentissage en langue seconde au moyen d'une immersion ou d'autres formes d'étude intensive dans la langue seconde, ainsi que la prise en considération de cette expérience dans l'évaluation des dossiers d'admission à l'université ou à des programmes en particulier.

9.4 Des recommandations relatives à la poursuite des études et des recherches

RECOMMANDATION 9 : *POURSUITE DES ÉTUDES*

Le commissaire aux langues officielles recommande aux gouvernements, aux universités, au secteur privé et aux autres organismes de mener d'autres recherches sur l'apprentissage en langue seconde à l'université. Ils pourraient entre autres s'intéresser aux sujets suivants :

- la demande des employeurs et du marché du travail concernant la connaissance d'une langue seconde (gouvernements, organismes du secteur privé et autres parties intéressées);
- des données et des renseignements supplémentaires sur l'apprentissage de la langue seconde à l'université, par exemple l'expérience d'apprentissage de la langue seconde et les compétences linguistiques des étudiants qui entrent à l'université, ainsi que les niveaux de compétences linguistiques au moment de l'obtention du diplôme universitaire (gouvernements, universités, Association des universités et collèges du Canada et autres parties intéressées);
- l'expérience, les politiques, les modèles et les pratiques efficaces des autres pays en matière d'apprentissage en langue seconde à l'université (gouvernements, Association des universités et collèges du Canada et autres parties intéressées).

ANNEXE

Les membres du Comité consultatif

Nom	Poste	Organisation
Danièle Besner	Directrice générale	Renouvellement de la fonction publique, Bureau du Conseil privé
Margaret Bloodworth	Conseillère en matière de sécurité nationale auprès du premier ministre et secrétaire associée du Cabinet	Renouvellement de la fonction publique, Bureau du Conseil privé
Denis Brière	Vice-président	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
Mel Cappe	Président	Institut de recherche en politiques publiques
Paul Cappon	Président-directeur général	Conseil canadien sur l'apprentissage
François Charbonneau	Directeur général	Association des universités de la francophonie canadienne
Monique Collette	Présidente	Agence de promotion économique du Canada atlantique
Paul Genest	Président	Conseil des universités de l'Ontario
Michael Goldbloom	Principal et vice-chancelier	Université Bishop's
Daniel Guay	Adjoint exécutif au président	Université du Québec
André Lamontagne	Professeur titulaire	Département d'études françaises, hispaniques et italiennes, The University of British Columbia
Sylvie Lauzon	Vice-recteure associée aux études	Université d'Ottawa
David MacDonald	Sous-ministre adjoint	Direction générale de l'apprentissage, Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Tom Miller	Coordonnateur	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Pierre Moreau	Président	Université du Québec
Claire Morris	Présidente	Association des universités et collèges du Canada
Luc Rainville	Coordonnateur du cabinet de la présidente et conseiller principal en matière de Francophonie	Association des universités et collèges du Canada
Réal Roy	Professeur	University of Victoria
James Shea	Directeur général	Canadian Parents for French
David Stewart-Patterson	Vice-président directeur	Conseil canadien des chefs d'entreprise
Jean-Jacques Van Vlasselaeler	Conseiller spécial du vice-président associé aux études et du vice-président associé à la recherche et aux relations internationales	Carleton University